



# LE DEVOIR

## Riposte israélienne à Gaza

### Le président palestinien accuse le Hamas d'avoir voulu l'assassiner



SUHAIB SALEM REUTERS

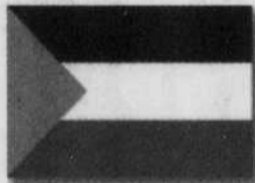
Des membres du Hamas constatent les dégâts causés par une frappe israélienne à Gaza.

Israël a riposté hier aux tirs de roquettes contre son territoire en envoyant des chars d'assaut et des soldats dans la bande de Gaza, qui a essuyé une série de raids aériens dirigés contre le Hamas.

Au moins cinq personnes sont mortes à la suite de ces raids, ce qui a suscité des menaces d'attentats suicides de la part du mouvement islamiste palestinien.

Entre-temps, des responsables des services de sécurité palestiniens ont affirmé qu'une tentative d'assassinat du président Mahmoud Abbas de la part du Hamas avait été déjouée dans la bande de Gaza, où les affrontements interpalestiniens se sont poursuivis, faisant quatre morts. Ces derniers décès portent à 48 le nombre de tués de la nouvelle vague de violences opposant les forces loyales au président Abbas aux partisans du Hamas, qui a éclaté le 11 mai.

Le président Abbas a annulé une visite à Gaza hier après la découverte d'un tunnel bourré d'explosifs



placés par la branche militaire du Hamas, qui devaient exploser au passage de son convoi, selon de hauts responsables des services de sécurité.

Abbas devait se rendre à Gaza pour discuter d'une trêve entre le Fatah, son mouvement, et les islamistes du Hamas. «Les explosifs ont été découverts sur la route qu'Abou Mazen [Mahmoud Abbas] emprunte pour se rendre à Gaza», a affirmé un haut responsable de la sécurité.

Le porte-parole de la branche armée du Hamas a fermement nié toute tentative d'assassinat contre

Mahmoud Abbas. «Ces informations ont pour but d'empoisonner l'atmosphère à Gaza. Nous les nions entièrement», a affirmé Abou Obeida.

Le bureau de M. Abbas avait annoncé dans la journée que le président palestinien avait annulé sa visite en raison d'une réunion à laquelle il devait participer à Ramallah, en Cisjordanie.

En janvier, des sources de sécurité avaient annoncé avoir découvert de grandes quantités d'explosifs dans des tunnels creusés dans la bande de Gaza qui visaient des responsables politiques du Fatah, dont son chef, Mahmoud Abbas. Selon elles, plus de huit tunnels avaient été découverts et détruits sous la même route de Salaheddine, dans le nord de la bande de Gaza.

Hier soir, une quinzaine de blindés israéliens ont pénétré en cinq points du nord de la bande de Gaza,

VOIR PAGE A 10: RIPOSTE

## L'UQAM savait dès 2005

### L'agence DBRS avait prévenu l'université que le projet de l'îlot Voyageur n'était pas rentable

KATHLEEN LÉVESQUE  
CLAIRANDRÉE CAUCHY

Dès décembre 2005, le recteur Roch Denis et la direction de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) savaient que l'îlot Voyageur devenait un risque pour la santé financière de l'établissement. C'est à ce moment que la firme de notation de crédit Dominion Bond Rating Service (DBRS) les a prévenus que le projet n'était pas rentable et que son maintien intégral entraînerait une décade.

L'avertissement était on ne peut plus clair. «Les revenus additionnels [provenant du gouvernement, de l'exploitation du stationnement, des résidences étudiantes et de la tour de bureaux] ne couvriront pas entièrement l'augmentation du service de la dette à moyen terme, faisant pression sur le budget global de l'UQAM», indiquait la firme DBRS huit mois après que le feu vert eut été donné au chantier de l'îlot Voyageur.

Le 8 février 2006, DBRS passe aux actes. L'incertitude quant à une participation financière de dix millions du gouvernement du Québec au volet pédagogique du projet justifie la décade. Le même jour, la firme Moody's en fait autant et explique qu'un dépassement



Roch Denis

VOIR PAGE A 10: UQAM

■ L'éditorial de Marie-Andrée Chouinard, à lire en page A 8

## Fin des limites de publicité à la télé dès 2009

### Les télédiffuseurs généralistes n'obtiendront aucune redevance des abonnés du câble

PAUL CAUCHON

Le CRTC a rejeté hier la demande des télédiffuseurs généralistes d'obtenir des redevances des abonnés du câble et du satellite, ce qui laisse entier le problème du financement de la télévision.

Les télédiffuseurs auront toutefois le droit de faire passer de 12 à 14 minutes le nombre de messages publicitaires à l'heure. Dans deux ans, plus aucune limite ne sera imposée au nombre de messages publicitaires qu'une chaîne peut diffuser.

Enfin, le CRTC a fixé au 31 août 2011 la fin de la diffusion en mode analogique. Ce sera donc la fin des «oreilles de lapin» dans quatre ans, puisque les téléspectateurs qui possèdent un ancien téléviseur et qui ne sont abonnés ni au câble ni

VOIR PAGE A 10: PUBLICITÉ

### INDEX

Annonces.....	B 4	Monde.....	B 9
Avis publics ..	B 6	Mots croisés ..	B 7
Cinéma.....	B 3	Nature.....	B 5
Décès.....	B 4	Resto.....	B 7
Éditorial.....	A 8	Sudoku.....	B 8
Idées.....	A 9	Télévision.....	B 2
Météo.....	B 7	Week-end.....	B 1

## Leçon d'acteur à la romaine

### «C'est par ses gestes, ses expressions, qu'un être se révèle, pas par ses idées», dit Sergio Castellitto

ODILE TREMBLAY

Il s'est imposé comme le latin lover parfait, sans la beauté de Mastroianni en son temps mais avec ce je ne sais quoi, le charme, le sex appeal, des yeux de braise, un nez trop fort, une présence folle, une dégaine à la fois comique et douloureuse. Le Romain Sergio Castellitto fait craquer les femmes. Il est non seulement un interprète charismatique mais désormais un cinéaste qui a signé deux films depuis 1999: *Liberò Burro* (avec Michel Piccoli et Chiara Mastroianni) et *Ne bouge pas* (avec Penélope Cruz).

Au fil des ans, huit des films qu'il a interprétés ont atterri en compétition officielle à Cannes, dont *La Chair* de Marco Ferreri, *Va savoir* de Jacques Rivette, *A vendre* de Lætitia Masson et *Le Sourire de ma mère* de Marco Bellochio. La première fois qu'il a mis les pieds sur la Croisette, c'était en 1988, avec l'équipe des *Trois Sœurs* de Margarethe von Trotta. Blasé? Peut-être pas, mais familier du palais des Festivals, ça oui. Hier, il s'est encadré dans la grande salle Buñuel pour donner une leçon d'acteur. Michel Piccoli,

VOIR PAGE A 10: CANNES



AGENCE FRANCE-PRESSE

«Mastroianni et Gassman ont vécu les années de gloire de Cinecittà. Pas moi», dit Sergio Castellitto.

### CULTURE

## Une annexe du McCord au Vieux-Port

■ Page B 2

Un essai attendu sur le sujet de l'heure!



YOLANDE GEADAH

clarifie l'écart entre le droit à la différence et la différence des droits dans cet ouvrage concis et passionnant.

Disponible chez votre libraire ou au www.edvib.com

vlb éditeur

## LES ACTUALITÉS

Attentat contre un avion d'Air India

## Le SCRS savait ce qui se tramait, selon deux avocats

Ottawa — Un spécialiste du terrorisme du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) a prédit, quelques jours avant l'attentat d'Air India survenu en 1985, que des extrémistes sikhs feraient exploser un appareil avant longtemps, ont entendu hier les membres de la commission d'enquête sur cette affaire.

Graham Pinos, ancien avocat du ministère fédéral de la Justice, a affirmé dans le cadre de son témoignage que la mise en garde avait été lancée par Mel Deschenes, alors directeur général du contre-terrorisme au sein du SCRS.

M. Deschenes a fait sa prédiction lorsque les deux hommes s'entretenaient d'une autre question sensible, l'assassinat d'un diplomate turc par des terroristes arméniens à Ottawa, trois ans auparavant.

«Le vrai problème se situe ailleurs», a affirmé le responsable du SCRS à M. Pinos, alors que les deux hommes prenaient un verre sur le bord de la piscine d'un hôtel de Los Angeles.

M. Deschenes a ensuite expliqué que des sikhs actifs au Canada constituaient une menace plus sérieuse, a raconté M. Pinos. «Il jugeait qu'ils étaient dangereux et qu'ils abattraient vraisemblablement un avion», a-t-il déclaré.

«Je me souviens très clairement de l'événement et des circonstances, a dit

M. Pinos au sujet de l'entretien survenu le 19 juin 1985. C'est quelque chose qui m'avait secoué.»

Quatre jours plus tard, le vol 182 d'Air India à destination de New Delhi, en provenance de Toronto et Montréal, s'abîmait en mer au large des côtes d'Irlande à la suite de l'explosion d'une bombe posée par des terroristes, entraînant 329 personnes dans la mort.

«J'étais très bouleversé» en apprenant la nouvelle de la tragédie, a raconté M. Pinos. «J'ai dit: "Ils savaient, ils savaient." J'avais la nette impression qu'ils savaient que quelque chose allait arriver.»

Au moment de leur discussion, MM. Pinos et Deschenes se trouvaient à Los Angeles à l'occasion de procédures judiciaires relatives au meurtre du diplomate turc. Les autorités canadiennes et américaines collaboraient afin de mettre la main au collet de terroristes arméniens.

Michael Anne MacDonald, alors avocate de la Couronne en Ontario, prenait également part à ces procédures. M. Deschenes lui a dit à un certain moment qu'il devait prendre un avion en raison d'un «problème urgent avec des extrémistes sikhs à Vancouver et qu'il devait partir pour se rendre à Vancouver immédiatement», a-t-elle raconté au moment de livrer son témoignage, hier.

Presse canadienne

Viaduc de la Concorde

## Excédé par un témoin, Johnson perd patience

LIA LÉVESQUE

Le président de la Commission d'enquête sur le viaduc de la Concorde, Pierre Marc Johnson, a perdu patience, hier, devant la désinvolture de l'entrepreneur d'Aciers d'armature de Montréal, qui a fabriqué et fait poser l'armature du viaduc de la Concorde.

L'entreprise Aciers d'armature de Montréal détenait le contrat de fabrication et de pose de l'armature d'acier du viaduc, en 1970, mais en a fait effectuer la pose en sous-traitance. Or, il a déjà été mis en preuve devant la commission que l'armature du viaduc avait été mal posée.

L'ancien président de l'entreprise, Claude Robert, semblait dire dans son témoignage que ce n'était pas à lui, l'entrepreneur responsable de l'armature, de s'assurer de la qualité de la pose de l'armature ou du travail effectué par son sous-traitant responsable de la pose. C'était à l'ingénieur qui le surveillait de lui dire si quelque chose n'allait pas, a-t-il soutenu.

«À la limite, ce que vous me dites, c'est que l'entrepreneur général, le sous-traitant en armature, puis le sous-traitant du sous-traitant en pose, peuvent faire une job qui n'a aucun sens sur le plan de la qualité? Eh bien, on espère que l'ingénieur va s'en apercevoir! Y a pas d'obligation de qualité de [la part de] personne dans ce que vous me dites!», s'est exclamé le président de la commission.

«Y a-t-il quelqu'un dans ce système-là qui regarde si le travail est bien fait?», s'est exclamé M. Johnson, excédé, devant le témoin qui s'en lavait les mains.

«Ce que vous me dites, c'est qu'il n'y en a pas, de chaîne de surveillance, chez les "contracteurs" dans la construction. C'est ça que vous me dites et je pense qu'il faut que les gens comprennent ça. Et que c'était pas grave!», a lancé encore M. Johnson en signe de dérision.

M. Johnson était si exaspéré que, lorsque le procureur en chef de la commission, Michel Décaré, a voulu poursuivre l'interrogatoire du témoin, il lui

a demandé si c'était vraiment nécessaire.

M. Robert a indiqué à la commission que des barres d'armature avaient dû être ajoutées, après que le poseur d'acier se soit rendu compte que la pose des barres d'acier n'arrivait plus comme elle le devait et que certaines barres lui paraissaient trop courtes. Il aurait soudé aussi certaines barres. Et ce n'était pas prévu aux plans.

M. Robert a supposé que le poseur d'acier a dû s'en plaindre au surintendant du chantier, qui a dû en parler à l'ingénieur, car un ingénieur a dû autoriser une telle modification de l'armature, selon lui.

Qui?

La commission tente toujours de déterminer qui a posé cette armature incorrectement. Il restait trois personnes possibles, dont l'une qui est décédée, une autre qui a témoigné devant la commission hier et qui ne avait travaillé sur ce viaduc, et une troisième dont la commission semble avoir appris l'existence hier.

L'un de ces trois hommes, Raymond Bernard, a dit à la commission qu'il se rappelait avoir travaillé sur les viaducs jumelés du boulevard Saint-Martin — qui faisaient partie du même projet de l'autoroute 19 et des quatre viaducs lavallois — mais pas sur celui de la Concorde.

C'est lui qui a signalé à la commission un autre poseur possible, qui serait encore vivant et aurait une terre en Beauce. La commission le recherchera. Quant au troisième, un dénommé Desrochers, il est décédé et son fils se dit persuadé que ce n'est pas son père qui a travaillé sur ce viaduc.

Un poseur d'acier d'armature, Jean-Claude Lessard, a toutefois affirmé à la commission qu'il se rappelait bel et bien avoir travaillé pour M. Bernard, qui cherchait à l'époque des ferrailleurs, et sur le viaduc de la Concorde. Il n'a toutefois travaillé que sur la dalle du tablier du viaduc.

Presse canadienne

EN BREF

## «Lire en été» n'aura duré qu'une saison

Les élèves de la Commission scolaire de Montréal ne quitteront pas l'école cet été avec un livre dans leur sac à dos, comme cela avait été le cas l'an dernier. La CSDM a en effet renoncé à organiser une nouvelle édition de son opération «Lire en été» et préfère investir cet été pour regarnir ses bibliothèques. En juin 2006, 77 000 élèves de Montréal étaient partis en vacances avec un livre, qu'ils devaient rapporter en septembre.

L'opération a coûté 1,2 million, financée directement à même le léger surplus de la Commission scolaire. Environ 70 % des livres ainsi prêtés aux élèves ont été retournés en septembre, dont la plupart ont été remis en circulation dans les bibliothèques scolaires. «Vingt mille livres dans des foyers en milieu défavorisés, ce n'est pas une perte, cela fait des livres dans les maisons», observe la directrice des communications de la CSDM, Camille Gagnon.

L'institution ne met pas une croix définitive sur une telle initiative, mais on reconnaît que le projet avait des lacunes. «Si c'était à refaire, on miserait sur une période différente de l'année, comme la relâche. Le laps de temps en été est peut-être trop long», reconnaît Mme Gagnon. Cette année, la CSDM investira une somme équivalente, soit un million, directement dans l'achat de livres pour ses bibliothèques scolaires, grâce à une subvention de Québec. — Le Devoir

## L'épicerie-école sur les tablettes

Le projet controversé d'épicerie-école sur le campus de l'Université Laval a été mis sur la glace jusqu'en novembre prochain. Le conseil d'administration devait se pencher mercredi soir sur les propositions de partenariat soumises par les firmes Sobey's et Métro Richelieu. L'étude du dossier a plutôt été reportée au 28 novembre prochain. Devant la controverse suscitée par le processus, le nouveau recteur, Denis Brière, a indiqué dès son élection le 30 avril qu'il souhaitait revoir le dossier en profondeur. Le projet de construire une épicerie-école à même les terrains de l'université a suscité un malaise important dans la communauté universitaire, où plusieurs criaient à la confusion des genres. Plusieurs avaient fait valoir que l'appel de proposition était biaisé en faveur de Sobey's, qui propose la construction d'une épicerie sur le campus, alors que Métro offre un partenariat avec une épicerie déjà existante. — Le Devoir

## Le cimetière au point mort

Les activités du cimetière Notre-Dame-des-Neiges sont vraiment au point mort. Alors que la direction du cimetière avait décrété un lock-out mercredi en réaction aux moyens de pression exercés par les employés, ces derniers ont répliqué hier en déclenchant une grève générale illimitée. Selon la direction, ce conflit aura des «conséquences désastreuses sur les 125 employés, dont plus de la moitié sont des saisonniers». Pour l'instant, toutes les activités d'inhumation, de crémation et d'entretien sont interrompues. Le syndicat a observé au moins deux journées de grève (dont une imprévue) ces dernières semaines, ce qui a forcé le report de plusieurs enterrements et entraîné la colère de nombreuses familles. Les négociations butent sur des questions touchant les salaires et le régime de retraite. — Le Devoir

## STM: le Conseil réfléchit

Le Conseil des services essentiels (CSE) était toujours en réflexion au moment de mettre sous presse, hier, dans le dossier de la menace de grève des employés d'entretien de la Société de transport de Montréal (STM). Une réponse était attendue en soirée, sinon ce matin. Le CSE a entendu les deux parties mercredi. S'il accepte la proposition de la STM, il permettra notamment que le métro soit en opération certaines heures de la fin de semaine. Le syndicat désire de son côté que les services essentiels offerts soient les mêmes que ceux respectés durant la grève de 2003: bus et métro la semaine aux heures de pointe, et seulement les bus pour la fin de semaine. La grève générale illimitée — qui semble pour l'instant inévitable — pourrait être déclenchée mardi prochain si les négociations ne débloquent pas. Hier, les employés d'entretien sont venus manifester devant l'entrée de la salle où la Ville de Montréal dévoilait son plan de transport. — Le Devoir

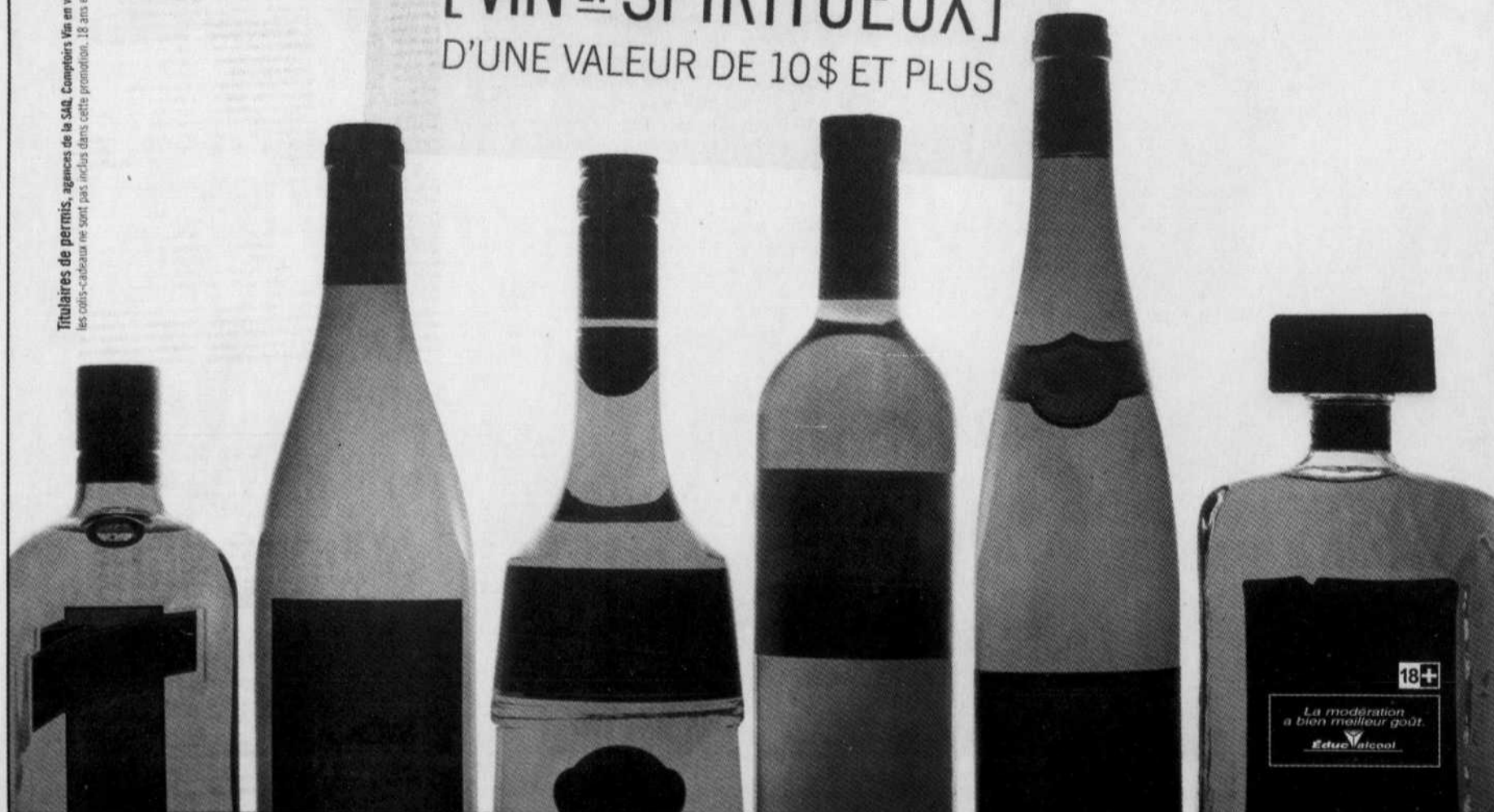
PRENEZ GOÛT À NOS CONSEILS



DU 18 AU 21 MAI SEULEMENT

10 \$  
DE RABAIS

À L'ACHAT DE  
6 BOUTEILLES  
[VIN ET SPIRITUEUX]  
D'UNE VALEUR DE 10 \$ ET PLUS



## ACTUALITÉS



Christian Rioux

## Les enfants de Mai 68

Nicolas Sarkozy a réussi un coup de maître. Il viendrait de débaucher l'ancien ministre socialiste Bernard Kouchner dont il devrait faire aujourd'hui son ministre des Affaires étrangères. A quatre semaines des élections législatives, la manœuvre — si elle se réalise — achèvera de semer le désarroi dans le camp d'en face.

Elle aidera surtout le nouveau président à s'assurer une majorité écrasante à l'Assemblée nationale qui sortira des urnes les 10 et 17 juin. Si l'on y ajoute le contrôle du Sénat, la présidence du Conseil de la magistrature et des accointances inégalées avec tous les grands propriétaires de média, Nicolas Sarkozy monopolisera bientôt plus de pouvoirs que n'en aura jamais aucun président américain.

Mais comment expliquer son rapprochement avec Bernard Kouchner? Peut-être parce que le nouveau président ne hait pas les soixante-huitards autant qu'il le prétend.

Baroudeur impénitent, allergique à la discipline de parti, Kouchner s'est fait remarquer depuis 30 ans par ses audaces. Sa défense du «droit d'ingérence» est devenue incontournable. Ce qui n'a pas toujours été le cas de ses coups de pub, au Darfour notamment. Défenseur des droits de l'homme dont il a fait une quasi-religion, Kouchner est l'un des rares à avoir refusé de sombrer dans l'anti-américanisme virulent qui s'est emparé de la classe politique française au moment de la guerre en Irak.

On se demande combien de temps le nouveau président pourra cohabiter avec un homme qui défend notamment la dépenalisation des drogues douces. Avec Daniel Cohn-Bendit, le *French Doctor* reste en effet l'homme politique français le plus associé à la révolte de Mai 68, pendant laquelle il avait d'ailleurs animé un comité de grève à la faculté de médecine.

Nicolas Sarkozy ne s'est-il pas fait élire en dénonçant violemment Mai 68, dont il disait vouloir «liquider une bonne fois pour toutes l'héritage»? Le président attribue à cette époque l'individualisme triomphant des sociétés modernes, la perte du sens des valeurs et même, disait-il, les parachutes dorés que s'octroient les dirigeants d'entreprise.

Il se pourrait pourtant que Nicolas Sarkozy soit le plus soixante-huitard des présidents français. Plusieurs auront remarqué que le slogan de sa campagne, «*Tout devient possible*» est un pur produit de l'idéologie de cette époque. Il fait étonnamment penser à un autre: «*Sous les pavés la plage*». La poésie en moins! En comparaison, le slogan de sa rivale semblait tout droit sorti de la soutane d'un jésuite. Pensez-y, l'«*Ordre juste*» aurait fait hurler de peur tous les révoltés de 68!

Mais le romantisme échevelé de cette époque n'a-t-il pas surtout «libéré» les sentiments et fait de leur manifestation impudique le symbole de la liberté d'expression? Si tel est l'héritage maudit, le nouveau président de la droite «décomplexée» a retenu la leçon mieux que quiconque, lui qui fut le candidat des états d'âme. Pas une journée sans qu'il ne parle de ses cicatrices, de ses désirs, de ses passions, et qu'il ne se fasse photographier à cheval ou faisant du jogging, mimant gauchement les hommes politiques américains. Sarkozy a personnalisé cette élection à un niveau jamais vu, qui est en fait celui de la nouvelle télé-réalité. Ses amis intimes, parmi lesquels on compte Johnny Halliday, Christian Clavier et Doc Gynéco, lui ont probablement expliqué qu'autrement, il ne serait jamais président d'un pays qui a créé *Star Academy* et *Tout le monde en parle*.

La cérémonie d'investiture, mercredi, semblait avoir été réglée comme un épisode de *Loft Story*. Le nouveau président prit soin d'essuyer une larme sur la joue de son épouse, Cécilia. De quoi faire flamber les ventes de *Paris-Match* et de *Gala*. Ancien mannequin de Chanel et de Schiaparelli, Cécilia est si «décomplexée» qu'elle n'aurait pas voté au second tour de l'élection. L'esprit 68 a toujours préféré l'expression spontanée aux bureaux de vote.

Le ralliement de Jacques Séguela — grand manitou de la publicité post-68 qui a travaillé pour François Mitterrand — n'est pas un hasard. Avec Bernard Tapie (autre rallié de fraîche date), ce «fils de pub» (selon ses mots) illustre comment un certain individualisme soixante-huitard a fait bon ménage avec le mercantilisme publicitaire. On s'étonne de voir Sarkozy récupérer ces derniers nostalgiques alors même que les socialistes français ont toujours refusé de confier des responsabilités importantes à Daniel Cohn-Bendit et à Bernard Kouchner. On est loin de l'Allemagne qui a été dirigée pendant sept ans par deux anciens véritables soixante-huitards, le social-démocrate Gerhard Schroeder et le vert Joschka Fischer.

Il fallait être malin pour critiquer Mai 68 tout en s'imprégnant de certains de ses travers les plus pernicieux. La critique de Sarkozy est beaucoup trop radicale pour sonner juste. Comme si l'on pouvait rejeter en bloc une époque dont les legs sont aussi divers que la reconnaissance syndicale, la création des écoles mixtes et l'irruption du féminisme.

D'ailleurs, grâce à son conservatisme, la France est l'une des sociétés les moins soixante-huitardes qui soient. Par bonheur, son système scolaire n'a pas trop souffert des utopies pédagogiques soixante-huitardes, préservant un enseignement qui ferait l'envie du Québec. Récemment, je m'étonnais d'entendre une collégienne s'esclaffer en écoutant Nicolas Sarkozy qui disait que les élèves ne pourront plus porter de casquette en classe et qu'ils devront dorénavant se lever à l'arrivée des professeurs. «*Sait-il qu'il en a toujours été ainsi?*», disait-elle.

Mai 68 a fait disparaître toutes les échelles de valeurs, se désolait Nicolas Sarkozy avant de quitter le chic Fouquet's pour trois jours de croisière en Méditerranée aux frais d'un milliardaire français. «*Jouis-sance sans entraves!*», clamaient les enfants de 68 qui rêvaient d'un utopique retour à la nature. Il ne suffit pas de remplacer les verts pâturages par un yacht de luxe pour liquider l'héritage de Mai 68.

crioux@ledevoir.com

Correspondant du Devoir à Paris



Le maire Gérald Tremblay: «L'automobile a encore sa place à Montréal, mais elle n'a plus toute la place.»

## Un plan de 10 milliards

Retour des tramways, prolongement du métro, train reliant l'aéroport au centre-ville, Montréal présente un plan de transport ambitieux

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Deux fois plus de pistes cyclables, un métro prolongé, de nouveaux circuits de tramway, des corridors réservés pour le covoiturage et les autobus, des postes de péage pour entrer sur l'île de Montréal, un train pour se rendre à l'aéroport et des milliards de dollars afin de mettre tout ça et bien d'autres choses en place: le plan de transport de la Ville de Montréal, très attendu et finalement dévoilé hier, voit grand, ratisse large... et coûtera cher.

Cinq ans plus tard, voilà donc cette fameuse plateforme: 150 pages de projets détaillés pour mettre fin au règne de l'automobile à Montréal en instaurant une nouvelle ère où le transport collectif et le transport actif domineront. La Ville se donne une décennie pour réaliser les 21 grands chantiers qui forment le cœur du plan de transport qu'ont présenté hier le maire Gérald Tremblay et le responsable du dossier transports au comité exécutif, André Lavalée.

«L'automobile a encore sa place à Montréal», averti Gérald Tremblay, mais elle n'a plus toute la place. On demande aujourd'hui des changements profonds d'attitudes et de comportements» des citoyens en matière de déplacements. L'objectif final? Améliorer la «qualité de vie et la qualité de l'air» des Montréalais, a-t-il dit.

Les projets abondent. Le Devoir parlait déjà hier des circuits de tramway qu'on veut instaurer d'abord sur l'avenue du Parc, au centre-ville et sur le chemin de la Côte-des-Neiges. Ce n'est là qu'un des 21 chantiers prioritaires. Si tout se réalise comme la Ville le voudrait — ce qu'on saura après les consultations publiques qui auront lieu à l'automne prochain et surtout quand on connaîtra l'ampleur de l'engagement financier des gouvernements, hautement sollicités —, le Montréal de 2017 comptera sur une offre de services de transport collectif nettement plus intéressante qu'aujourd'hui.

En somme, on pourra aller et revenir en train de l'aéroport Montréal-Trudeau en moins de 20 minutes (investissement de 550 millions). La moitié des wagons du métro seront neufs, les autres rénovés (1,1 milliard). De nouvelles stations de métro seront construites vers l'est à partir de la ligne bleue. Dans un premier temps, on reliera les boulevards Saint-Michel et Pie-IX (170 millions), puis on poussera jusqu'à Anjou (775 millions). La ligne orange sera aussi éventuellement prolongée vers le nord, à partir de la station Côte-Vertu. Le projet — confirmé — du train de l'Est reliant Montréal à Mascouche est également au programme.

La Société de transport de Montréal (STM) et la Ville se fixent pour objectif d'augmenter l'achalandage des services de transports en commun de 8 % d'ici cinq ans et de 26 % d'ici 2021. L'atteinte du seul objectif de 2012 implique une augmentation des services de l'ordre de 16 %. Cela signifie donc qu'il y aura beaucoup plus d'autobus sur les routes, notamment des autobus articulés sur une vingtaine de circuits. La fréquence du passage des trains du métro — fort limitée quand on compare Montréal aux grandes villes du monde — sera accrue.

Pour rendre cette offre de services alléchante et diminuer sensiblement la présence de l'«auto solo» sur les routes, la Ville veut créer de nombreux corridors réservés au transport collectif et au covoiturage. On veut aussi implanter des corridors exclusifs de circulation pour les autobus sur les boulevards Pie-IX et Henri-Bourassa et instaurer des mesures prioritaires (feux de signalisation) sur quelque 240 kilomètres du réseau.

Vélo

Sur un plan plus sportif, le transport actif se taille

également une place de choix dans la proposition de la Ville. Elle entend ainsi devenir une véritable capitale du vélo au cours des prochaines années. Le réseau de pistes cyclables sera donc doublé (de 400 kilomètres à 800 kilomètres) d'ici sept ans et une partie du réseau sera déneigée dès l'hiver prochain. On ajoutera des places de stationnement pour les vélos mais aussi pour les voitures près des centres névralgiques de transport collectif alors que des vélos seront mis en location libre-service.

Aux piétons (la toute nouvelle Charte des piétons fait partie des 21 chantiers), la Ville garantit qu'elle accroîtra la sécurité de son réseau routier et des intersections et qu'elle consolidera le caractère piétonnier de plusieurs secteurs.

Entre autres mesures proposées, notons aussi l'intention de maintenir les efforts actuels (160 millions de dollars par année) pour entretenir le réseau routier de l'île ainsi que la volonté de rendre plus faciles et plus simples le transport des marchandises et les déplacements à vocation économique.

Qui paiera?

Bref, la commande ne manque pas d'ambition. Mais ceci indique aussi qu'il y aura un prix élevé à payer pour la concrétiser. Au total, la Ville chiffre à 8,1 milliards de dollars les sommes qu'il faudra investir d'ici 20 ans pour les projets d'infrastructures. En ajoutant les coûts d'exploitation, la facture grimpe à 10,3 milliards.

En maintenant les paramètres du partage actuel des responsabilités financières entre la Ville et ses partenaires, Montréal calcule qu'elle devra payer une moyenne de 215 millions de plus par année pendant 20 ans (les dix premières années coûtent 240 millions chacune) alors qu'elle attend une contribution de quelque 300 millions par année des autres partenaires qui apporteront leur contribution.

En conférence de presse hier, André Lavalée a réitéré les appels du pied faits par le caucus des grandes villes canadiennes au gouvernement fédéral, notamment en ce qui concerne la pérennité des mesures de financement existantes (taxe sur l'essence), l'adoption d'une stratégie nationale des transports et le versement aux villes de l'équivalent d'un point de pourcentage de la TPS, qui serait consacré notamment au transport collectif. Avec Québec, Montréal discute pour déterminer de nouveaux champs fiscaux qui lui permettraient d'augmenter ses revenus.

Mais c'est surtout la question du péage à instaurer aux points d'entrée de la ville qui trotte dans la tête de l'administration. Celle-ci croit qu'il y aurait moyen, en instaurant cette mesure controversée, d'aller chercher de nouveaux revenus annuels de 300 millions, ce qui signifie que Montréal pourrait payer tout son plan avec cette seule mesure.

Hier, la Ville a refusé de préciser quel type de péage elle voudrait instaurer et quels tarifs elle envisagerait. «On veut d'abord débattre avec les Montréalais [lors des audiences publiques]», a indiqué M. Lavalée, qui croit que si les sommes des péages sont consacrées à «l'amélioration de la qualité de vie, les gens seront d'accord».

Gérald Tremblay estime quant à lui que la Ville doit envoyer un message clair à ceux qui veulent utiliser leur voiture en solo. «Il y a un prix à payer, a-t-il dit. Mais pour ça, il faut aussi qu'on offre un choix [alternatif de transport collectif].»

La Ville a indiqué hier que les décisions finales à propos du financement du plan de transport et de son financement seront prises en décembre prochain.

## Des intentions aux actions, il y a une marge... financière

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Difficile d'être contre la vertu, dira-t-on. Presque tout le monde a ainsi salué hier les intentions vertes contenues dans le plan de transport de la Ville de Montréal. Mais plusieurs critiques liées au financement de ce plan et à son calendrier de réalisation ont aussi été soulevées.

Directement interpellés par la Ville pour participer au financement du projet (Montréal attend environ 300 millions de dollars par année de la part de différents partenaires pour réaliser ce plan), les deux gouvernements ont réagi avec modération.

Prudente, la ministre des Transports du Québec, Julie Boulet, a d'abord salué un plan «qui correspond tout à fait à la vision du gouvernement du Québec» en matière de transport collectif avant d'indiquer qu'elle discutera plus tard avec le maire Gérald Tremblay de «l'ensemble des éléments que nous retrouvons à l'intérieur de ce plan». Mme Boulet a confirmé que Montréal a le droit d'imposer un péage sur les routes placées sous sa responsabilité.

Quant à lui, Lawrence Cannon, ministre fédéral des Transports et lieutenant politique pour le Québec, n'a pris connaissance du plan de Montréal qu'au moment du dévoilement officiel, hier matin, a-t-on expliqué à son cabinet. On a également précisé qu'il n'y avait eu aucune sollicitation financière officielle. Invité à faire des commentaires à sa sortie de la Chambre des communes, le ministre Cannon a gardé ses distances par rapport au plan, soulignant que «les transports de la Ville de Montréal relèvent pour l'essentiel du gouvernement du Québec» et qu'Ottawa a déjà beaucoup donné à Montréal.

La présidente de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, Isabelle Hudon, s'est réjouie d'un plan qui ne se limite pas à de grands principes et qui propose des projets concrets. Elle y voit une «occasion de réflexion afin de revoir nos habitudes de transports». Mme Hudon a indiqué que «le plus grand défi de ce plan, c'est que personne ne se brague».

La question des péages est de celles qui soulèveront des discussions enflammées. Hier, les maires de Laval et de Longueuil ont réitéré leur opposition à ce qui est perçu comme une forme de pénalité pour les banlieusards. «S'il y a des péages, il faut que les sommes recueillies servent pour l'ensemble de la région», estime Gilles Vaillancourt, maire de Laval. «Ce n'est pas à nos citoyens de payer pour le tramway que Montréal veut avoir.»

Président du Conseil régional de l'environnement de Montréal, Robert Perreault est d'accord pour que l'argent des péages soit réparti entre Montréal et les villes de la banlieue immédiate afin de «développer le réseau de transport public sur tout le territoire» de la région et aussi «d'éviter une lutte stérile entre Montréalais et banlieusards».

Saluant le plan dans son ensemble, M. Perreault estime toutefois que «le calendrier de réalisation n'est pas très précis. C'est la rapidité avec laquelle la Ville traduira dans les faits ses intentions qui permettra de juger de sa détermination réelle à aller de l'avant.»

Équiterre, Transport 2000, Communauto et Vélo Québec ont chacun de leur côté souligné leur satisfaction de voir Montréal s'engager sur la voie des transports collectifs et actifs. «On sait maintenant où Montréal veut aller», dit notamment Normand Parisien, de Transport 2000. «Ces chantiers sont bienvenus, nécessaires et même enthousiasmants», estime Sidney Ribaux, coordonnateur général d'Équiterre.

La possibilité que la Ville de Montréal impose une taxe sur la masse salariale afin de payer ses projets a par ailleurs fait bondir le Conseil du patronat (CPQ). «C'est un non catégorique», a affirmé le président Michel Kelly-Gagnon, qui craint un impact sur la compétitivité des entreprises.

Le Devoir

Avec la collaboration de Kathleen Lévesque



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

François Gendron

AVOCAT

LL.L., M.A., Ph.D.

Montréal  
514.845.5545

LA FORCE DU DROIT



Cahier • 192 pages • 20,80 \$

ISBN 978-2-7801-6912-8

Corrigé • 192 pages • 46,35 \$

ISBN 978-2-7801-6913-5

GUÉRIN, éditeur ltée

514-842-3481

Sylvain VACHON

VOYONS VOIR

534 PHYSIQUE OPTIQUE

2<sup>e</sup> édition revue et corrigéeEn vente dans toutes les librairies  
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications

## LES ACTUALITÉS

# Prisonnier dans un presbytère depuis 500 jours

## Abdelkader Belaoui réclame l'asile au Canada



ANNICK MH DE CARUFFEL LE DEVOIR  
Aveugle et diabétique, Abdelkader Belaoui prie le Canada de lui accorder refuge.

BRIAN MYLES

Abdelkader Belaoui a fêté hier son 40<sup>e</sup> anniversaire de naissance au presbytère de l'église Saint-Gabriel, dans le quartier Pointe-Saint-Charles, où il se terre depuis plus de 500 jours pour échapper à un ordre d'expulsion vers son pays d'origine, l'Algérie.

M. Belaoui a épuisé tous les recours juridiques pour rester au Canada. Ses demandes de révision pour motifs humanitaires ont même été rejetées à deux reprises par Immigration Canada. Mais l'homme refuse de baisser les bras. Au nom «de la dignité et de la liberté», il demande à la ministre de l'Immigration, Diane Finley, de revenir sur sa décision. «Je ne suis pas un étranger et la population de Pointe-Saint-Charles ne me voit pas comme un étranger», a dit M. Belaoui lors d'une conférence de presse symbolique hier.

En effet, mardi dernier, Abdelkader Belaoui a passé son 500<sup>e</sup> jour dans le presbytère de l'église Saint-Gabriel. Il s'y est réfugié le 1<sup>er</sup> janvier 2006 pour échapper à un ordre d'expulsion. «Je suis très très fatigué, ce n'est pas une vie. Je demande ma liberté. Mme Finley a toute l'autorité pour m'accepter en une seconde. Ça ne prend pas 500 jours», a-t-il dit.

Pendant que le ministère de l'Immigration fait la sourde oreille, Abdelkader Belaoui continue de récolter des appuis. A ce jour, plus de 500 personnes et

71 organismes, dont la Ligue des droits et libertés, le Conseil musulman de Montréal et Amnesty International, ont écrit à la ministre de l'Immigration pour lui communiquer leur indignation.

M. Belaoui est complètement aveugle et diabétique. Depuis son arrivée à Montréal, en mars 2003, il n'a pas été en mesure de trouver un emploi et a vécu de l'aide sociale. Par contre, il a fait du travail bénévole auprès de l'Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées et du Comité des droits sociaux du Sud-Ouest. Il a également suivi des cours d'orientation pour accroître son autonomie à l'Institut Nazareth et Louis-Braille. Cinq personnes sont également prêtes à lui offrir un soutien financier, en lieu et place de l'État, jusqu'à ce qu'il gagne sa pleine autonomie.

M. Belaoui n'a pas pu obtenir le statut de réfugié en raison de certaines contradictions entre sa déclaration aux Douanes et son formulaire de demande officiel. Une première requête de révision pour motifs humanitaires a été rejetée par le ministère de l'Immigration au prétexte qu'il n'avait pas réussi à intégrer le marché du travail. Une deuxième demande similaire a été écartée parce que son retour en Algérie ne posait aucun risque pour sa sécurité.

Selon la Ligue des droits et libertés, Immigration Canada a fait de la discrimination à l'encontre de M. Belaoui en ignorant le fait que son handicap constitue un obstacle sérieux à l'obtention d'un emploi.

Selon Brian McDonough, directeur de l'Office de la pastorale sociale à l'Archevêché de Montréal, le statut précaire d'Abdelkader Belaoui est représentatif d'une culture de méfiance et de peur envers les étrangers dans le monde de l'après-11-Septembre. «Il faut reconnaître en Kader un de nos frères, une personne qui a contribué à cette communauté et qui veut contribuer encore au développement de Pointe-Saint-Charles», a dit M. McDonough. Kader est une personne et, de ce fait, on ne peut pas l'utiliser pour envoyer des messages marqués par la peur de l'étranger.

Le Comité de soutien d'Abdelkader Belaoui demande une rencontre avec la ministre Finley pour lui exposer tous ces nouveaux arguments.

Le Devoir

## Une marche pour les itinérants



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LA SOCIÉTÉ de transport de Montréal (STM) a la main lourde quand il s'agit d'émettre des constats d'infraction aux itinérants. En fait, des trois millions de contraventions impayées par les sans-abri à la Ville de Montréal, pas moins de deux millions proviennent de la STM, selon une étude de l'Université de Montréal qui a permis de recenser 3942 constats d'infraction en 2005. Cette judiciarisation intempestive a été vivement dénoncée hier par le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM). À son invitation, une soixantaine de personnes se sont réunies devant les bureaux de la STM pour remettre des constats d'infraction symboliques et distribuer des cartes postales à envoyer aux élus montréalais pour dénoncer les effets pervers de la judiciarisation.

## Les Québécois boivent plus de vin et de spiritueux, mais modérément

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Le vin et les spiritueux continuent leur progression dans le cœur des Québécois, qui non seulement en consomment davantage mais plus régulièrement, montre une enquête quinquennale menée par CROP pour le compte d'Éduc'alcool. Au total, le nombre de consommateurs qui boivent quotidiennement a littéralement doublé en cinq ans. Problème de consommation à l'horizon? Pas du tout, rétorque l'organisme de sensibilisation, qui juge que les indicateurs de consommation restent bien en deçà des seuils à risque.

Le verre de vin au moins une fois par semaine a beau gagner en popularité (13 % en 1991 contre 35 % en 2007), la relation des Québécois à l'alcool reste saine. À preuve, les problèmes liés à la surconsommation ont fait du surplace, fait valoir le président d'Éduc'alcool, Jean-Guy Dubuc. «Les circonstances qui entourent la consommation d'alcool sont rassurantes; elles sont conviviales et non dépendantes.» Les Québécois préfèrent en effet siroter dans des lieux et des cadres associés à une consommation modérée: à la maison (74 %), chez des amis (80 %) ou au restaurant (62 %), plutôt que dans les bars (33 %) et les discothèques (18 %).

Une minorité d'individus continue toutefois d'inquiéter l'organisme, au premier chef les 7 % de Québécois qui consomment encore plus de cinq verres par occasion au moins une fois par semaine et les 3 % qui en alignent plus de huit. «C'est là un taux claire-

ment problématique, voire dangereux», note Éduc'alcool dans son rapport.

Pour la première fois, l'organisme a aussi voulu savoir combien de conducteurs avaient pris le volant en sachant qu'ils avaient pris un verre de trop, sinon davantage. Pas moins de 7 % s'en sont ouvertement confessés, un pourcentage qui inquiète le directeur général d'Éduc'alcool, Hubert Sacy. «Il nous apparaît clair, même sans point de comparaison, que ce taux est inacceptable et qu'il nous faudra mener une nouvelle campagne de sensibilisation.»

Éduc'alcool, dont le budget provient des redevances perçues sur les ventes d'alcool dans le réseau public, entend aussi faire campagne auprès des femmes enceintes. L'enquête montre que 52 % des Québécois estiment que boire un verre à l'occasion ne comporte pas de risque, même s'ils sont 91 % à savoir qu'il est recommandé de s'en abstenir complètement. «Notre position, c'est que les femmes [enceintes] devraient s'abstenir», a tranché hier M. Sacy.

Une campagne devra aussi être menée pour démonter un mythe tenace, celui voulant qu'il n'y ait pas la même quantité d'alcool dans une consommation de bière, de vin et de spiritueux. «On a peu abordé ce thème dans les dernières années et on voit qu'on a perdu du terrain», a déploré M. Dubuc. En 2002, 53 % avaient répondu correctement à cette question contre 40 % cette année.

Le Devoir

## Les négociations avec les infirmières piétinent à Pierre-Boucher

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Le temps file et les négociations locales piétinent au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) Pierre-Boucher, selon différents syndicats qui représentent les professionnelles en soins infirmiers et cardio-respiratoires du Grand Montréal et de la Montérégie. Appelées en renfort à l'hôpital longueuillois, ces groupes ont réclamé hier l'accélération des négociations, sans quoi ils craignent un exode des professionnelles.

«Le CSSS Pierre-Boucher est situé à Longueuil, donc pas très loin de l'île de Montréal. Il ne faudrait pas qu'il y ait une distorsion entre les conditions de travail des professionnelles d'un bord ou de l'autre du fleuve. Il deviendrait alors très tentant pour certaines personnes de traverser un simple pont pour aller travailler», ont fait valoir Régine Laurent, présidente de l'Alliance interprofessionnelle de Montréal (AIM-FIQ), et Alexandre Bégin, président de la section CSSS Pierre-Boucher.

Les deux porte-parole reprochent à la direction du CSSS de mésestimer l'importance de solutions rapides afin d'améliorer les conditions de travail des employées, appelées à faire des heures supplémentaires presque chaque jour. «À l'urgence, en 2006-07, ce sont 7000 heures de temps supplémentaire qui ont

été faites. Comment espérer attirer une relève suffisante et la retenir avec de telles conditions?»

Ce peu d'entraîn les inquiète d'autant plus que les 26 matières qui doivent être négociées localement doivent être bouclées pour le 1<sup>er</sup> septembre 2007. Jusqu'à présent, une rencontre aux deux semaines figurait à l'horaire de la direction, mais c'était loin de suffire, selon le syndicat. «L'employeur a bien donné quelques disponibilités supplémentaires, mais ça ne sera pas suffisant. Sur 26 matières, seules quatre ou cinq ont été réglées. Avec les vacances qui s'en viennent, il nous paraît impossible de tout régler sans mettre les bouchées doubles», a expliqué Michèle Boisclair, vice-présidente à la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ).

Les difficultés subies par les professionnelles du CSSS Pierre-Boucher ne sont pas uniques: d'autres établissements au Québec connaissent le même sort. La FIQ monitorise presque chaque jour les avancées de chacun et entend faire d'autres sorties publiques sous peu. «En ces temps de pénurie, il nous apparaît inconcevable qu'on persiste à vouloir faire de la récupération. Au contraire, ce qui importe, c'est de régler au plus vite afin de retenir notre monde», a conclu Mme Boisclair.

Le Devoir

**CONCOURS**

**LE DEVOIR** et **TV5**

en collaboration avec

**révatoours** **CSA** **CZECH AIRLINES**

**Prague**  
la magnifique

Révatoours, spécialiste des voyages depuis plus de 20 ans, vous offre la chance de partir à la découverte de Prague, surnommée la «ville aux cent clochers»

Le voyage inclut 6 nuits d'hébergement, vol aller-retour, petits-déjeuners, 2 billets de concert

[www.revatoours.com](http://www.revatoours.com)

**Questions pour un champion**

Pour participer, regardez l'émission **Questions pour un champion** à 18h sur les ondes de **TV5** et notez l'indice du jour.

**LE DEVOIR**

Retournez à : Concours Prague la magnifique, 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3S1

Le tirage aura lieu le vendredi 25 mai 2007 à 15h.

Faites-nous parvenir votre coupon de participation avant le mercredi 23 mai 2007 à 17h30. Le concours s'adresse aux personnes de 18 ans et plus. Un seul coupon par enveloppe. Les reproductions électroniques ne seront pas acceptées. Les conditions et règlements du concours sont disponibles à la réception du Devoir et sur [www.tv5.ca](http://www.tv5.ca).

Nom : .....  
Adresse : ..... App. : ..... Ville : .....  
Code postal : ..... Courriel : .....  
Téléphone : (rés.) ..... (bur.) .....  
Indice du jour : ..... Date de l'émission : .....  
Abonné(e) : Oui  Non  Cochez si vous ne désirez pas recevoir de sollicitation du Devoir  ou de TV5

**Sensations Émotions Plein air Aventures**

**NOUVEAU!** **Arbraska Mont-St-Grégoire**

**Maintenant Ouvert!**

- Parcours faciles, intermédiaires et experts
- Plusieurs activités dans les arbres
- Tyroliennes, ponts de singe, filets, etc.
- Trois parcs au Québec!

Rawdon : 450 834-5500 Rigaud : 450 451-5527 Mont-St-Grégoire : 450 358-8999 [www.arbraska.com](http://www.arbraska.com)

**LA FORÊT DES AVENTURES ARBRASKA**

# POLITIQUE

Baisses d'impôts

## Le PQ menace à son tour de voter contre le budget

JOCELYNE RICHER

Québec — L'opposition péquiste menace de voter contre le budget présenté jeudi prochain par le gouvernement Charest, s'il s'entête à respecter son engagement de baisser les impôts.

Si les péquistes mettent leur menace à exécution et que les adéquistes de Mario Dumont, de leur côté, maintiennent eux aussi leur opposition farouche aux baisses massives d'impôts promises à maintes reprises par Jean Charest, le gouvernement pourrait être défait avant l'été.

«On n'est pas prêts à appuyer le budget, si le 700 millions de dollars est utilisé pour faire des baisses d'impôts», a tranché le porte-parole en finances de l'opposition péquiste, le député François Legault,

hier, en conférence de presse, soutenant qu'il ne bluffait pas.

La semaine dernière, le chef intérimaire du Parti québécois (PQ), François Gendron, adoptait pourtant un ton beaucoup plus conciliant à l'endroit du gouvernement minoritaire, précisément pour éviter des élections hâtives.

«On demande à M. Charest de tenir compte des propositions qu'on fait pour avoir notre adhésion», a ajouté M. Legault.

Le 9 mai, alors qu'il prenait les rênes du parti à la suite du départ d'André Boisclair, François Gendron laissait plutôt entendre que son groupe parlementaire allait renoncer à défaire le gouvernement à court terme.

«Je suis capable de dire que des baisses d'impôts, ce n'est pas une bonne idée. Mais indépendamment

du budget, les électeurs ne veulent pas d'élections au mois de juin», disait-il alors, avant que Pauline Marois vienne insuffler un peu d'optimisme aux troupes avec sa candidature à la direction du parti.

L'opposition péquiste veut que les 700 millions versés par Ottawa servent plutôt à la santé, à l'éducation et au maintien des crédits d'impôts aux régions-ressources. Ses priorités iraient notamment aux élèves en difficulté, au décrochage scolaire, aux soins à domicile et à la création de nouveaux groupes de médecine familiale (GMF).

Selon M. Gendron, compte tenu des besoins actuels en santé et en éducation, il serait carrément irresponsable et incohérent de procéder à des baisses massives d'impôts.

Mais tout en affichant une attitude intransigeante, MM. Gendron et Legault ont gardé la porte ouverte à un vote en faveur du budget, si le gouvernement lâche du lest sur les baisses d'impôts.

Dans ce contexte, le premier ministre Charest risque de se retrouver dans une situation perdante, quoi qu'il fasse.

S'il se soumet au vœu des partis d'opposition, il se fera accuser de ne pas respecter ses engagements électoraux, un reproche formulé à maintes reprises lors de la dernière campagne électorale.

Si, au contraire, il colle à son engagement de réduction massive du fardeau fiscal, il froisse l'opposition et met son gouvernement minoritaire en péril.

Presse canadienne

Réforme de la carte électorale fédérale

## Ottawa maintient le cap en dépit de l'opposition

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Le gouvernement fédéral n'a pas l'intention de retirer son projet de loi qui vise à accorder 22 sièges de plus aux Communautés à l'Ontario, à l'Alberta et à la Colombie-Britannique, ce qui fera diminuer le poids politique du Québec au Canada, puisque la province restera à 75 sièges.

Armé de nouvelles munitions en provenance de l'Assemblée nationale, où le Parti libéral du Québec, l'Action démocratique et le Parti québécois ont dénoncé à l'unanimité mercredi le projet de loi C-56 du gouvernement Harper, le Bloc québécois est monté au front hier encore pour dénoncer la refonte de la carte électorale envisagée par le fédéral.

«Le premier ministre a soulevé une vague de mécontentement dans le reste du Canada lorsqu'il a reconnu que les Québécois formaient une nation. Pour se faire pardonner, il annonce une réforme démocratique qui favorise l'Ouest et l'Ontario au détriment du Québec. Comment le premier ministre peut-il justifier qu'il diminue le poids politique du Québec autrement que pour démontrer à sa base électorale que la reconnaissance de la nation québécoise n'a aucune conséquence réelle et pratique pour lui?», a tonné le chef bloquiste, Gilles Duceppe, durant la période de questions.

En l'absence de Stephen Harper, occupé en Ontario hier, c'est le leader du gouvernement à la Chambre, Peter Van Loan, qui a riposté. Selon le gouvernement, le nombre de sièges du Québec reste à 75, ce qui est une bonne nouvelle. «Le projet de loi C-56 garan-

tit le niveau de représentation au Québec», a-t-il dit. D'après M. Van Loan, le gouvernement doit élaborer une carte électorale conforme au poids démographique de chaque province.

Le projet de loi C-56 prévoit qu'en 2014, soit après le recensement de 2011, la Chambre des communes aura 22 nouveaux sièges, passant de 308 à 330. En raison de la croissance démographique, le gouvernement prévoit que l'Ontario en obtiendra la moitié, alors que l'Alberta et la Colombie-Britannique se diviseront le reste. Même si le Québec demeure à 75 comtés, son poids politique relatif passera de 24 à 22 % des sièges. C'est ce que dénoncent l'Assemblée nationale et le Bloc québécois.

Gilles Duceppe estime que la stagnation de la population du Québec ne justifie pas ce repli et qu'une exception doit être faite. «Il y a des endroits, comme à l'Île-du-Prince-Édouard, où le vote compte quatre fois plus qu'un vote au Québec. Ça, on n'en parle pas! L'Île-du-Prince-Édouard renferme quatre comtés, même si elle n'a que 133 000 résidents. Habituellement, au niveau fédéral, chaque circonscription renferme environ 100 000 citoyens.

De son côté, le chef libéral Stéphane Dion a refusé de s'avancer hier, même si son parti appuie le projet de loi. «On va étudier ça en comité. Le gouvernement arrive sans consultation, donc il faut étudier ça. On est pour le principe de la représentation par la population, ce qui est la base de la Chambre», a-t-il dit.

Le Devoir

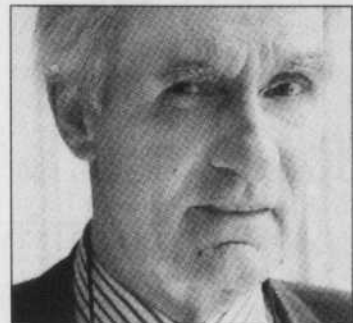
Accommodements raisonnables

## Charest réitère sa confiance en Gérard Bouchard

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Le gouvernement Charest a dû réitérer sa confiance en l'historien Gérard Bouchard, hier, pour mener à bien les travaux de la Commission sur les accommodements raisonnables, qu'il coprésidé avec le philosophe Charles Taylor. Dans l'édition d'hier de *The Gazette*, le chroniqueur Don Macpherson avait suggéré à M. Bouchard de démissionner «en raison des torts qu'il avait causés à cette commission». A ses yeux, l'historien avait, dans une interview récente, montré qu'il avait tiré ses conclusions avant même d'avoir terminé son enquête. Aussi, dans la même interview, il avait, selon le chroniqueur, énoncé une position «partisane» puisqu'il avait présenté la souveraineté du Québec comme la seule solution au «défaitisme» québécois.

Le bureau de Jean Charest a fait savoir en fin de journée que le premier ministre était bien au fait, avant de le nommer à la tête de la commission, des «allégeances» de M. Bouchard, frère de l'ancien premier ministre Lucien Bouchard. «C'est pour ses compétences que nous avons fait appel à lui», a-t-on fait savoir. La ministre de l'Immigration, Yolande James, au sortir de la période de questions, s'est dite pour sa part «certaine» qu'aucun des deux coprésidents «ne tirerait des



Gérard Bouchard

conclusions avant d'arriver à la fin du processus qu'ils ont eux-mêmes mis en place».

Premier tome

Fin mars, M. Bouchard avait été interrogé par le journaliste Elias Lévy pour un hebdomadaire de Montréal à propos du livre *La culture québécoise est-elle en crise?* (Boréal), qu'il avait signé avec Alain Roy. M. Bouchard soutenait que «ce livre est quasiment le premier tome du rapport de la Commission d'étude sur les accommodements raisonnables». L'historien expliquait que «ce qui vient d'arriver à propos des accommodements raisonnables en dit long» sur le fait «qu'il y a une articulation qui ne s'est pas bien faite entre la diversité et l'ancienne tradition ou culture de la société d'accueil». Lorsque M. Lévy lui demanda com-

ment on pourrait «accoupler ces deux cultures», M. Bouchard répondit: «C'est une des raisons pour lesquelles je pense que le Québec devrait absolument faire son indépendance. Le Québec a besoin d'accomplir un acte fondateur.» Celui-ci procurerait à terme «cette sécurité psychologique et symbolique auxquelles nous aspirons d'une façon quasiment malade».

Joint hier à Montréal, M. Bouchard a affirmé qu'il était «un peu excessif» que des observateurs aient dressé un rapprochement entre ses positions politiques et son mandat à la commission. «Ça n'a rien à voir», a-t-il protesté. Mais n'a-t-il pas dit que son livre constituait «quasiment le premier tome» de la commission? «J'ai fait une blague! Je n'ai jamais voulu dire que l'indépendance politique était la solution à la crise des accommodements raisonnables.» Pour M. Bouchard, il ne faut pas oublier que M. Taylor et lui ont été embauchés pour faire un travail «scientifique, objectif, rigoureux». Il a assuré que ce travail sera «soumis à toutes sortes» d'épreuves critiques à diverses étapes qui garantiront que les allégeances personnelles de chacun ne déteindront pas sur leurs analyses.

Début des travaux

L'ADQ a refusé de condamner les propos de M. Bouchard, même si elle estime qu'il a été «assurément très maladroit en livrant ainsi

le fond de sa pensée avant le début des travaux», selon les mots du député Sébastien Proulx. M. Proulx a dit avoir «pleinement confiance» en M. Bouchard, mais ajoute qu'il «a hâte de voir la commission à l'œuvre», reprenant ainsi des inquiétudes des adéquistes, exprimées en chambre récemment, quant au lent départ de l'opération.

La ministre James a assuré hier que la commission est pleinement au travail. Un «calendrier public» des travaux sera adopté à la fin mai, mais déjà les coprésidents ont commencé à rencontrer des gens à la Commission des droits de la personne et au ministère de l'Éducation. M. Bouchard a déclaré hier que la commission en était à sa pleine vitesse de croisière et que sept ou huit projets de recherche ont été lancés. Le fait que M. Taylor enseigne à Chicago jusqu'à la fin du mois n'a toutefois pas rendu le travail aisé.

Du reste, l'impartialité de ce dernier a aussi été remise en question, hier. Le chroniqueur Pierre Dubuc, de *L'Aut Journal*, ancien candidat à la direction du Parti québécois, a diffusé un texte dans lequel il décrit M. Taylor comme un antisouverainiste virulent qui aurait déjà déclaré qu'il fallait «d'abord considérer les promoteurs de l'indépendance» comme des ennemis.

Le Devoir

Comité parallèle sur les langues officielles

## Gisèle Lalonde fait part de ses inquiétudes

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Gisèle Lalonde, celle qui a porté à bout de bras la cause de l'hôpital francophone Montfort, est venue dire aux élus fédéraux que l'abolition du Programme de contestation judiciaire (PCJ) heurtera de plein fouet les communautés linguistiques minoritaires au pays.

«La décision du gouvernement Harper d'abolir le PCJ a un impact sur la dualité linguistique canadienne, sur l'assimilation des francophones en situation minoritaire et assurément, un impact à plus ou moins long terme sur l'unité nationale», a déclaré Mme Lalonde hier.

Le PCJ, aboli en septembre par le gouvernement fédéral, finançait les procédures judiciaires de groupes minoritaires s'estimant lésés dans leurs droits par les gouvernements (fédéraux ou provinciaux). C'est grâce à ce

programme que S.O.S. Montfort a pu financer sa lutte contre le gouvernement ontarien et garder son hôpital universitaire francophone ouvert.

Mme Lalonde était invitée par le comité parallèle sur les langues officielles, créé par les trois partis d'opposition en réaction au refus des conservateurs de rendre opérant le comité parlementaire officiel. La rencontre s'est donc déroulée devant les députés libéraux, bloquistes et néodémocrates. Les cinq sièges réservés aux conservateurs sont restés vides.

Mme Lalonde était accompagnée des dirigeants du PCJ. Ce sont ces gens qui étaient repartis bredouilles la semaine dernière après que le président conservateur du comité eut annulé la rencontre à quelques minutes d'avis. Un de ces témoins, Noël Badiou, arrivait de Winnipeg. Il a accepté

de revenir à ses frais pour la réunion d'hier.

Mme Lalonde établit un lien entre l'abolition du PCJ et la présence de John Baird au sein du gouvernement Harper, le même M. Baird qui occupait les fonctions de ministre des Affaires fran-

cophones pendant la saga Montfort. «Il gueule très fort, vous savez. C'est juste ça qu'il a. Il n'a pas autre chose, le gars. Il n'est pas intelligent, il crie! Il veut faire peur. Il ne me fait pas peur à moi.»

Le Devoir

Monique SOUBLIÈRE, Francis J. BONKOWSKI et Rosalie BANKO  
Directeur: Francis J. BONKOWSKI

### RIGHT ON!

Anglais langue seconde  
1<sup>re</sup> année du 2<sup>e</sup> cycle du secondaire

Facile à utiliser et répond à tous les critères du programme du MELS.

LIDEC Inc. 514-843-5991

En vente dans toutes les librairies  
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

Tirages des résultats du: 2007-05-16		Tirages des résultats du: 2007-05-16	
<b>649</b>	11 14 31 33 37 45	09 compt. (C)	05 07 21 22 35 46
GAGNANTS	LOTS	GAGNANTS	LOTS
6/6 0 12 980 502,00 \$	6/6 0 1 000 000,00 \$	5/6+C 1 50 000,00 \$	5/6 20 500,00 \$
5/6+C 6 65 120,40 \$	4/6 1 044 50,00 \$	3/6 20 901 5,00 \$	
5/6 152 2 123,50 \$	Ventes totales: 523 271,50 \$		
4/6 8 825 69,30 \$			
3/6 160 893 10,00 \$			
2/6+C 128 857 5,00 \$			
Ventes totales: 19 251 894 \$			
Prochain gros lot (approx): 20 000 000 \$			

Extra 4360562  
500 000 \$  
\*décomposable dans les deux sens

NOUVEAU! DEMANDEZ LA LISTE DE BASEBALL AVANT VENDREDI 19H.

En cas de départi entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

Collection MOOREA par BARONET

### 50% sur lit\*

à l'achat de 4 mcx et plus  
\* Sur toutes nos collections de chambre.

Fontaine Meubles Décor

9780, Sherbrooke Est, Montréal  
514 352-3913  
www.meublesfontaine.com

du samedi 12 mai  
au dimanche 27 mai

LE DEVOIR

SERVICE À LA CLIENTÈLE

HORAIRE POUR LA FÊTE DES PATRIOTES

Lundi, 21 mai : FERMÉ

LE MARCHÉ BOURSIER

Main market data table with columns for stock symbols, values, and price changes. Includes sections for various market indices and individual stock listings.

TORONTO

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, a= action ordinaire sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p= actions assujetties à des règlements spéciaux; pr= actions privilégiées; f= actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u= unité de capital-aveu; v= dividende variable; wt ou w-b= bon de souscription (warrant); z= lot brisé.

Table of market indices: LES COTES TORONTO NEW YORK, TSX 14 100,71 (+75.68), Dow Jones 13 476,72 (-10.81), DOLLAR 1\$ canadien (+0.43), OR à New York 656,20 \$us (-4.00), 91,02 ¢us.

LES DEVISES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Table of foreign exchange rates for various countries including Africa, Argentina, Australia, Bahamas, Barbade, Bermudes, Brésil, Chili, Chine, Colombie, Corée, Costa Rica, Égypte, États-Unis, Europe, Haïti, Hong Kong, Inde, Indonésie, Israël, Japon, Malaisie, Liban, Maroc, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Singapour, Suisse, Taïwan, Thaïlande, Tunisie, Venezuela, etc.

COUP D'ŒIL



La Bourse de Toronto

Table of Toronto Stock Exchange indices and sector performance, including Standard & Poors TSX, Canadian MidCap, 60 Index, Capped Index, Cdn Consumer Discretionary, etc.

Canadian Venture

Table of Canadian Venture indices, including S&P CDNX.

Le Marché Américain

Table of US market indices, including 30 Industrielles, 20 Transports, 15 Services publics, etc.

Les plus actifs de Toronto

Table of most active stocks in Toronto, listing companies, volume, and price changes.

Les plus actifs du Canadian Venture

Table of most active stocks in the Canadian Venture market, listing companies, volume, and price changes.

INDICES QUÉBEC

Table of Quebec market indices for May 2007, including Fermeture, Variation journalière, and Variation depuis le 1er janvier.

Ne jouez plus à pile ou face avec la bourse

www.marketvisionplus.com



Centre d'Analyse et de Suivi de l'Indice Québécois. Une initiative du Département de finance de l'Université de Sherbrooke et l'ITREC.

# ÉCONOMIE

## Procès Norbourg: Desjardins déposait, Lacroix retirait

FRANÇOIS DESJARDINS

Chaque fois que le Mouvement Desjardins confiait de l'argent à Norbourg, de 2000 à 2003, Vincent Lacroix attendait tout au plus trois semaines avant de toucher au montant, selon les informations alléguées hier par un expert juricomptable à son procès pénal. Dans le cas le plus serré, le délai n'a été que de trois jours. Et le début de ces présumés gestes coïncide avec l'expansion de Norbourg, a-t-il précisé.

Au quatrième jour de son témoignage, le juricomptable François Filion, qui a co-signé le rapport d'enquête, a décrié chacun des cinq dépôts faits par une filiale de Desjardins auprès de Norbourg. Il a ensuite analysé les huit fois où la société de M. Lacroix a redirigé les sommes vers un compte chez la firme de courtage TD Waterhouse et dans un compte de la Caisse populaire à La Prairie.

Pour son rôle présumé dans le détournement de 115 millions au sein des fonds de placement de Norbourg, M. Lacroix fait face à 51 chefs d'accusation en

vertu de la Loi sur les valeurs mobilières du Québec. La presque totalité des 29 fonds aurait été touchée. Environ 9200 investisseurs ont été floués. L'Autorité des marchés financiers (AMF) demande pour chaque chef la peine maximale, soit un emprisonnement de cinq ans moins un jour et une amende de cinq millions. Le procès se déroule devant juge seulement.

Bien que l'investissement était fait au nom d'Opvest, une filiale de Desjardins à l'époque, l'argent était versé à Norbourg par l'entremise de Citibank. Pour l'occasion, Norbourg avait le fonds privé Eloria. Les cinq contrats entre Citibank et Norbourg, qui totalisent 20 millions, stipulent que «Norbourg ne doit en aucun temps avoir la garde de l'argent et des actifs du compte».

Comme toujours, l'argent était d'abord déposé chez le gardien des valeurs, Northern Trust (NT). Or, selon le témoignage de M. Filion, aussitôt que l'argent entrait chez NT, Norbourg faisait une demande de retrait. Par exemple, le premier dépôt de cinq millions a eu lieu le 23 février 2000. Le 13 mars, Norbourg se tournait vers NT et obtenait un retrait de 4,75 millions. Un autre

exemple? Lorsque Desjardins a déposé 7,5 millions le 27 juin 2003, Norbourg a fait trois jours plus tard sa plus grosse demande de retrait: six millions.

«En mars 2000, Norbourg était petite», a dit M. Filion. Les fonds Norbourg n'étaient même pas encore officiellement lancés. Or, sa croissance «a débuté avec différents retraits effectués dans les fonds d'Opvest».

L'argent ainsi retiré était placé dans un compte de TD Waterhouse qui a servi à acheter des actions de sociétés telles que Domtar, Canfor et Biovail, a affirmé M. Filion devant le juge Claude Leblond. Or, ces placements ont été vite liquidés et l'argent a fini par se retrouver dans divers comptes bancaires de Norbourg. Entre-temps, les employés de Norbourg travaillaient donc sur un fonds Eloria purement virtuel, a affirmé M. Filion. Les rendements que Desjardins se faisait présenter étaient «fictifs», a-t-il dit.

### Reprendre ses billes

Lorsque Desjardins a voulu reprendre ses billes en 2004, selon M. Filion, Norbourg aurait donc remboursé

Desjardins avec l'argent des investisseurs qui se trouvait dans ses propres fonds. À la suite de cette fâcheuse allégation, le Mouvement Desjardins a émis un communiqué hier pour rappeler que c'est un article au sujet de Norbourg qui l'a fait sourciller, dans lequel M. Lacroix exposait publiquement sa relation d'affaires avec Desjardins. La reprise de ses billes s'est faite dans un «souci de gestion saine et prudente», a dit Desjardins.

Encore une fois, M. Lacroix n'a pas parlé hier. Il a déjà affirmé devant le juge Leblond que les rapports de NT reçus par Norbourg contenaient souvent des erreurs. Il pourrait contre-interroger M. Filion la semaine prochaine.

En fin de séance, la poursuite a commencé à se rapprocher du cœur des reproches faits à M. Lacroix: l'écart sidérant entre ce que montraient les rapports de NT concernant la valeur des fonds et ce que montraient des rapports trouvés dans les ordinateurs de Norbourg.

Le Devoir

## La perte de la BMO s'accroît

GÉRARD BÉRUBÉ

La perte liée aux activités spéculatives de la Banque de Montréal dans le secteur du gaz naturel atteindra désormais les 680 millions. Parlant de possibles irrégularités, l'institution a congédié les deux spécialistes directement impliqués, coupé ses liens avec une maison de courtage new-yorkaise et mis sur pied une nouvelle équipe de gestion afin d'abaisser le risque de son portefeuille. Et l'enquête se poursuit.

BMO Groupe financier avait surpris les marchés le 27 avril dernier en annonçant qu'elle devait comptabiliser une perte, évaluée alors entre 350 et 450 millions, liée à ses activités dans l'univers des contrats à terme sur le gaz naturel. Cette perte devrait plutôt atteindre les 680 millions, a averti l'institution, hier.

«Après le 27 avril, de nouveaux renseignements ont été obtenus, et BMO a conclu à la nécessité de faire appel à une méthodologie davantage axée sur les forces du marché dans le cas de ce portefeuille. Ces changements, associés aux inquiétudes croissantes quant à la fiabilité des cotations obtenues de la part de son courtier principal et utilisées dans l'évaluation des résultats du premier trimestre, ont conduit BMO à conclure que les pertes devraient être enregistrées à la fois sur le premier et le deuxième trimestres de l'exercice financier 2007», peut-on lire dans le communiqué.

Selon la nouvelle évaluation, la perte totale atteint les 680 millions avant impôts, ou 327 millions après impôts (64 ¢ par action). Les résultats du premier trimestre, qui faisaient ressortir un bénéfice net de 585 millions, seront réajustés pour absorber une perte de 509 millions (237 millions après impôts). Ceux du deuxième, qui seront dévoilés le 23 mai, seront amputés d'une perte de 171 millions (90 millions après impôts).

La Banque a pris soin d'ajouter qu'elle poursuit «son enquête au sujet des circonstances ayant entouré ces pertes commerciales sur les marchandises, enquête qui vise également à déterminer si des irrégularités ont pu être commises lors des transactions et des évaluations».

### Sanctions

Outre les ajustements comptables, la Banque a précisé hier que les deux spécialistes des opérations sur marchandises, suspendus à la suite de l'annonce du 27 avril dernier, «ne sont plus à l'emploi de l'entreprise». De plus, elle a mis un terme à sa relation commerciale avec la maison de courtage Optionable, «en attendant les résultats de la vérification commandée à l'externe». La Presse canadienne a indiqué que le chef de la direction de ce cabinet a quitté ses fonctions un peu plus tôt cette semaine.

Enfin, une nouvelle équipe de professionnels a été affectée à ce portefeuille. Elle a pour mandat de réduire les risques de ce portefeuille, déjà abaissés du tiers par rapport au sommet de 2006. Rappelons que cette spéculation sur le marché du gaz naturel avait fait une importante victime l'an dernier, le fonds de couverture américain Amaranth ayant perdu 6 milliards \$US en une semaine en septembre avant de fermer boutique.

Donc, tout n'est pas fini, même si le portefeuille de la Banque est désormais évalué correctement par rapport au cours du marché en date du 30 avril dernier. «Étant donné la taille et la complexité de ce portefeuille, il se peut qu'il fluctue entre des gains et des pertes importants, du fait de son repositionnement et de la volatilité du marché. Cependant, en bout de ligne, cela ne devrait pas se traduire par des gains ou des pertes importants sur le plan financier pour ce portefeuille», a précisé l'institution bancaire.

Le Devoir

### EN BREF

#### Baisse des exportations

Exportation et développement Canada (EDC) prévoit que le ralentissement du marché américain aura comme effet de faire baisser les exportations du Québec de 2 % cette année avant qu'elles ne se stabilisent l'an prochain. À l'échelle canadienne, les volumes à l'exportation devraient connaître une baisse de 1 % en 2007 avant de remonter légèrement, de 1 %, en 2008, a ajouté EDC, un organisme de crédit dont le mandat est d'aider les exportateurs et les investisseurs canadiens à réussir sur les marchés mondiaux. — PC

## Wolfowitz va démissionner



YURI GRIPAS REUTERS

LE PRÉSIDENT de la Banque mondiale, Paul Wolfowitz — qu'on voit ici quittant sa demeure hier matin —, va démissionner le 30 juin, à la suite d'un accord intervenu avec le conseil d'administration de la Banque, a indiqué l'institution multilatérale hier dans un communiqué. «Les administrateurs prennent acte de la décision de M. Wolfowitz de démissionner de la présidence du groupe Banque mondiale, à compter de la fin de l'année financière (30 juin 2007)», ont indiqué les parties dans ce communiqué. Les administrateurs ont ajouté qu'ils avaient «accepté» l'assurance fournie par M. Wolfowitz, accusé de népotisme, qu'il avait agi «avec éthique et de bonne foi» en ordonnant personnellement l'avancement de sa compagne, Shaha Riza, également employée de l'institution.

## Alcoa écrit à Alcan

GÉRARD BÉRUBÉ

Si Alcan rejette l'offre d'Alcoa, elle ne pourra évoquer le non-respect de l'entente commerciale avec l'État québécois. Du moins, le géant américain estime que sa proposition répond, voire dépasse les exigences gouvernementales, et il exhorte le conseil d'administration d'Alcan à entreprendre dès maintenant l'examen de cette convention.

Alcoa a multiplié cette semaine les annonces dans les médias réitérant ses engagements et les retombées de son offre pour l'économie québécoise. Hier, dans une lettre adressée au conseil d'administration, le géant américain de l'aluminium a rappelé les retombées et investissements promis. S'ajoute une proposition voulant que le tiers du conseil d'administration de la société regroupée soit composé de Canadiens. À titre de comparaison, l'offre, reposant en partie sur un échange d'actions, accorderait aux actionnaires actuels d'Alcan entre 15 et 18 % de la compagnie regroupée.

L'essentiel de la lettre commentait toutefois les conditions fixées par Québec advenant que le contrôle d'Alcan change de mains. Une fois cette convention de continuité rendue publique, l'acquéreur éventuel avait dix jours pour dire au conseil d'Alcan comment il entendait la respecter.

Dans sa missive, Alain J. P. Belda, président du conseil et chef de la direction d'Alcoa, a indiqué que «nous avons passé la convention en revue et nous sommes très à l'aise d'assumer toutes les obligations d'Alcan ainsi que ses engagements envers le Québec. Lorsque nous additionnons les obligations d'Alcan qu'Alcoa assumera aux autres engagements d'Alcoa à l'égard du Québec et du Canada, nous sommes convaincus qu'aucune autre entreprise ne peut égaler les avantages bonifiés que notre offre présente pour le Canada, le Québec, la Colombie-Britannique, Montréal et toutes les autres parties concernées», a-t-il soutenu, tout en demandant au

conseil d'administration d'Alcan «de commencer aujourd'hui la période d'examen prévue par la convention».

Dans sa lettre, le président d'Alcoa reconnaît que la recommandation que doit faire le conseil aux actionnaires d'Alcan ne se limite pas au prix offert, qui chiffre l'offre à 33 milliards \$US. «Je comprends clairement que les modalités de la convention de continuité que vous avez négociée avec le gouvernement du Québec font en sorte que le prix n'est qu'un des nombreux facteurs qui entrent en jeu en cas de changement de contrôle d'Alcan. Il va de soi que les intérêts de toutes les parties prenantes — employés, collectivités, gouvernement du Québec et actionnaires — pèsent dans la balance. Nous croyons fermement que nos propositions satisfont à la lettre et à l'esprit de la convention de continuité et que personne d'autre ne peut offrir mieux aux intéressés à cet égard et à bien d'autres encore.»

### Siège social

Et sur l'un des principaux enjeux, soit le maintien d'un siège social stratégique à Montréal, Alcoa a réitéré son engagement à cet effet. «C'est à Montréal que sera situé le siège social de la société regroupée responsable des produits primaires et des activités connexes de recherche et de développement. Considérée individuellement, l'entreprise des produits primaires sera la plus importante société d'aluminium du monde, d'une envergure supérieure à celle d'Alcan à l'heure actuelle.»

Dans la foulée, Alcan, qui n'a toujours pas répondu à l'offre non sollicitée rendue publique le 7 mai, est invitée à faire preuve de diligence. «Nous croyons comprendre que la convention de continuité vous permet de reporter à une date ultérieure l'étude de nos propositions visant le Québec. Nous estimons cependant qu'il est dans l'intérêt de toutes les parties, notamment celui du Québec, d'entamer votre examen dès maintenant.»

Le Devoir

## Le taux d'inflation a été de 2,2 % en avril

Ottawa — Le taux annuel d'inflation au Canada, mesuré par l'indice des prix à la consommation (IPC), était de 2,2 % en avril, soit une croissance inférieure à celle de 2,3 % affichée en mars, en raison notamment de la variation des prix de l'essence.

Le taux d'inflation de référence atteint toutefois 2,5 %, un niveau nettement plus élevé que la cible de 2 % établie par la Banque du Canada, ce qui fait craindre à certains analystes une hausse des taux d'intérêt d'ici la fin de l'année. Il s'agissait de la hausse la plus forte affichée par cet indice depuis mars 2003.

«Il est de plus en plus clair que le Canada, et non les États-Unis, a un problème avec le taux d'inflation», a expliqué Warren Lovely, économiste principal pour Marchés mondiaux CIBC.

Les prix moyens de l'essence, quoique relativement élevés, ont été légèrement inférieurs à ceux de l'an dernier durant la période, a expliqué Statistique Canada

hier en dévoilant ces données. L'agence fédérale a rappelé qu'entre mars et avril 2006, les prix payés à la pompe avaient grimpé de 13,5 %, tandis qu'ils n'ont augmenté que de 2,6 % au cours de la même période en 2007, ramenant la variation sur 12 mois de l'indice de l'essence dans la zone négative, à -0,6 %. En excluant les composantes énergétiques — qui comprennent entre autres l'essence et le gaz naturel — les prix à la consommation ont augmenté à leur rythme le plus élevé, soit 2,4 %, en près de quatre ans, au mois d'avril.

«Nous avons maintenant une situation où l'économie et l'inflation surchauffent plus que ce que la Banque du Canada anticipait», a ajouté M. Lovely. Les marchés financiers attendent maintenant une hausse des taux d'intérêt. À tout le moins, la possibilité d'une réduction diminue rapidement.»

D'après la Presse canadienne

## Black se dit confiant d'être innocenté

ROMINA MAURINO

Chicago — Conrad Black a dit croire «qu'aucun jury au monde» ne saurait le trouver coupable après la fin, hier, du témoignage de son ancien lieutenant, David Radler, le témoin vedette de la poursuite.

Les avocats de la défense ont passé plusieurs jours à traiter Radler, qui témoignait contre Black en retour d'une peine réduite, de menteur, et ont laissé entendre qu'il ne s'était retourné contre son ancien patron que pour sauver sa peau.

«Je crois qu'il [Radler] n'a aucune crédibilité, a dit Black hier, à l'extérieur du tribunal de Chicago. Je pense qu'aucun jury au monde ne saurait me condamner en se fiant à ce qu'il a dit. Je répète ce que je vous dis depuis longtemps, à savoir que ce n'est pas une cause criminelle — sauf peut-être contre lui.»

Un avocat de la défense a soutenu, jeudi, que Radler aurait écopé d'une peine de 71 mois de prison s'il n'avait pas impliqué l'ex-baron de la presse dans des manœuvres frauduleuses. Ron Safer, qui représente Mark Kipnis, un des coaccusés, a affirmé qu'en plaçant coupable, Radler était passible d'une peine allant de 57 à 71 mois, selon les prescriptions américaines. Cette sentence a été réduite à un maximum de 29 mois après que Radler eut identifié Black comme l'organisateur d'un stratagème frauduleux pour détourner des millions de dollars dont auraient dû profiter les actionnaires de Hollinger.

«Vous compreniez que si on déterminait que vous aviez organisé ou dirigé une activité criminelle, vous risquiez d'écopier d'une peine beaucoup plus lourde, a dit M. Safer. Vous vous êtes entendu avec le gouvernement pour une peine de 29 mois — mais vous n'obtiendrez ces 29 mois que si la poursuite en fait la demande au juge.»

Radler s'est montré à la fois nerveux et contrarié, lançant des regards soucieux aux jurés, soupirant et hochant la tête. «Je dois avouer que oui», a-t-il finalement laissé tomber à voix basse. Il a toutefois insisté sur le fait qu'il a dit la vérité pendant son témoignage mais a reconnu que, si d'autres n'avaient pas été accusés relativement à cette affaire, il aurait dû «subir un procès».

Les jurés, qui ont fréquemment paru distraits pendant le procès, ont toutefois suivi ces échanges de près, se tournant dans leurs chaises pour fixer Radler du regard.

Presse canadienne

## La Fed minimise la crise hypothécaire

Washington — Les défauts de paiement des hypothèques, dont le nombre va croissant, ne devraient pas nuire sérieusement à l'économie des États-Unis, a affirmé hier Ben Bernanke, président de la Réserve fédérale.

«Nous pensons que les conséquences des problèmes des hypothèques à risque seront limitées, dans l'ensemble du marché résidentiel. Nous ne prévoyons pas non plus de débordement substantiel du marché des prêts à risque ailleurs dans l'économie ou dans le système financier», indiquent ses notes pour une allocution qu'il devait prononcer à Chicago.

M. Bernanke, sous les critiques de plusieurs élus au Congrès pour un cadre réglementaire jugé laxiste, promet par ailleurs que la banque centrale fera «tout ce qui est possible pour empêcher les pratiques abusives de prêts, pour faire en sorte que les prêteurs ont de solides contrats de réassurance et pour nous assurer qu'ils donnent les renseignements utiles aux consommateurs».

Mais le patron de la Réserve fédérale ne donne pas de détails quant à des mesures spécifiques pour resserrer la réglementation, il a simplement indiqué que la banque centrale tiendra dans quelques semaines des audiences sur ce dossier. M. Bernanke croit néanmoins probable une hausse des cas de défaut de paiement cette année et en 2008, aux États-Unis.

Presse canadienne et Associated Press

## Dorel suspendra la majeure partie de ses activités de fabrication à Dowagiac

Le fabricant de produits récréatifs et de puériculture Industries Dorel a annoncé hier, lors de son assemblée annuelle, qu'il suspendra l'essentiel des activités de fabrication de son usine de Dowagiac, dans l'État du Michigan.

L'entreprise attribue cette décision, qui touchera environ 170 des 215 membres du personnel, à une surcapacité de production.

En annonçant la nouvelle, le président et chef de la direction, Martin Schwartz, a affirmé que son équipe de direction demeure convaincue qu'il y aura une de-

mande soutenue pour des meubles prêts-à-assembler fabriqués localement, mais qu'avec les améliorations apportées jusqu'à maintenant, la capacité de fabrication de la compagnie surpasse les besoins anticipés du marché. «Nous croyons que cette décision assurera la viabilité à long terme de nos activités d'exploitation domestiques et accélérera la croissance de la rentabilité d'Ameriwood (filiale spécialisée dans les meubles et produits prêts-à-assembler).»

La suspension des activités à l'usine de Dowagiac entraînera des frais de restructuration avant impôt

d'environ 11 millions de dollars, dont la majeure partie sera comptabilisée cette année.

Dorel dit continuer de s'attendre à ce que la croissance de son chiffre d'affaires, sur une base comparable, soit modeste en 2007, mais que la croissance de ses bénéfices surpasse celle de son chiffre d'affaires.

La fermeture annoncée hier à l'occasion de l'assemblée annuelle de l'entreprise, a été décidée après que l'entreprise ait développé son réseau de fournisseurs en Chine et amélioré l'efficacité de deux autres de ses usines à Cornwall, en Ontario, et à Tiffin, en Ohio. M.

Schwartz a précisé que le partenariat de son entreprise avec des fournisseurs chinois lui a permis d'offrir ses produits plus rapidement et à des coûts plus avantageux, et que plusieurs centaines de produits lancés chaque année par Dorel sont fabriqués en Chine.

Les produits importés de Chine, et fabriqués de selon les exigences de Dorel, représentent maintenant la moitié des revenus de l'entreprise, contre seulement 20 % ou 25 % il y a cinq ans.

Presse canadienne

## ÉDITORIAL

## Un plan ambitieux

L'administration Tremblay a finalement rendu public son plan de transport 2007, frappé du slogan *Réinventer Montréal*. Par-delà les quelques idées plus spectaculaires, notamment les tramways et les péages, ce sont surtout les dizaines d'autres mesures qui feront la différence. Pour autant, bien sûr, que Dieu et surtout les deux ordres de gouvernement supérieurs leur prêtent vie...

**D'**entrée de jeu, avant même d'en dire tout le bien qui s'impose, soyons réalistes: les chances sont minces pour Montréal d'obtenir une réponse positive de Québec et d'Ottawa à ses besoins supplémentaires de 355 millions par année, pendant dix ans, nécessaires à la réalisation de ce plan de transport. Il serait d'ailleurs tout aussi surprenant que les autorités actuelles de la Ville, le maire Tremblay en tête, se découvrent la détermination soudaine d'aller chercher les autres 240 millions annuels manquants dans la poche des Montréalais et des banlieusards! Montréal peut imposer les péages sans demander l'autorisation à Québec, qu'attend-elle pour agir?

A cette époque où il faut consacrer des milliards par année à la seule réfection des infrastructures et où les gouvernements s'entêtent à vouloir ajouter de nouveaux tronçons d'autoroute, les autorités montrealaises devront faire preuve d'une force de persuasion qu'on ne leur connaît pas afin d'attirer l'attention sur leurs projets, dont certains, comme les tramways, peuvent difficilement être qualifiés de prioritaires.

Cela étant, il faut applaudir à ce plan dans son ensemble. Enfin, les autorités montrealaises paraissent sérieuses quand elles affirment vouloir accorder la priorité au transport collectif. Et si on exclut le prolongement du métro vers l'est et la desserte de l'aéroport par train, deux investissements qu'il faudra pourtant se résoudre à faire bientôt, la plupart des mesures les plus efficaces de ce plan ne sont pas si coûteuses. Ajouter des rames de métro aux heures de pointe, augmenter le nombre de voies réservées, reconfigurer la signalisation aux coins des rues, ajouter des autobus et améliorer le confort pour les passagers, installer quelques circuits de trolleybus et accroître le nombre de stationnements incitatifs: voilà des changements indispensables si on veut éviter que l'explosion démographique des banlieues n'aggrave à la fois la congestion et la pollution à Montréal.

Quant aux tramways, les études manquent pour nous permettre d'évaluer leur véritable pertinence compte tenu de leur coût dans une ville comme Montréal. Moins spectaculaires, les trolleybus ou les hybrides ne seraient-ils pas plus économiques et mieux adaptés à des circuits comme ceux de l'avenue du Parc, du chemin de la Côte-des-Neiges et du boulevard Pie-IX? Et pourquoi le Vieux-Port comme projet initial? À quoi servirait un tramway parallèle au métro dans l'axe René-Lévesque, entre Berri et Peel? Ceinturer le centre-ville de Papineau à Peel dans l'axe Sherbrooke et René-Lévesque, peut-être, mais pourquoi la rue de la Commune, qui n'est fréquentée que par des touristes? À moins que l'idée consiste à faire mousser le développement immobilier à la Cité du Havre! Mauvaise idée!

Dans l'ensemble, il faut donc applaudir à cette initiative de l'administration Tremblay et souhaiter que les consultations à venir serviront à consolider les propositions les plus prometteuses pour l'amélioration de la qualité de vie à Montréal.

Quant aux gouvernements de Québec et d'Ottawa, le temps est venu pour eux de prouver qu'ils sont sérieux quand ils prétendent vouloir lutter contre les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique. L'argent pour la mise en œuvre du protocole de Kyoto est là; le temps est venu de passer à l'action.

j-rsansfacon@ledevoir.com

## Encore des coupables!

**L**a crise financière à l'UQAM a agité le théâtre politique cette semaine avec une question centrale: qui sont les responsables? On sait maintenant que dans la cour gouvernementale, plusieurs voyants rouges avaient été allumés sans que soit enclenchée quelque véritable opération de sauvetage.

Décidément, plus on avance dans ce dossier, plus les fautifs potentiels se multiplient! Après avoir tenté de comprendre qui, à l'UQAM, avait pu causer une telle catastrophe, c'est maintenant sur la scène gouvernementale que se porte l'attention.

On apprenait cette semaine que dès avril 2006, le ministère des Finances avait racheté des obligations de 269 millions de dollars émises pour l'UQAM, et ce, à cause d'un taux d'intérêt anormalement élevé. Le sous-ministre associé Bernard Turgeon a reconnu avoir été secoué par un excès de colère — il était «en calvaire!» — lorsqu'on l'a informé de cette transaction inhabituelle.

Or, mitraillée par les deux partis d'opposition en Chambre pour son inaction apparente, la faction libérale soutient que ce n'est que l'autonomie suivant, à la lecture des révélations du *Devoir*, qu'elle a compris que l'UQAM était en difficulté.

Pourtant, tout était en place depuis bien longtemps pour qu'on s'inquiète et qu'on agisse! Déjà, en décembre 2005, un avertissement sévère émanait de la firme de notation DBRS. En février 2006, Moody's allumait un autre clignotant. En décembre de la même année, c'était la première décade, bientôt suivie d'une seconde.

Des marges de crédit totalisant 275 millions de dollars ont été autorisées par les instances officielles. Au total, c'est d'obligations de 419 millions que l'UQAM se porte garante. À la lecture de ce tableau accablant, qui pourra dire que c'était insuffisant pour annoncer la déconvenue?

De la bouche de la grande argentière du gouvernement, Monique Jérôme-Forget, les condamnations ont fusé cette semaine. La ministre a multiplié les sarcasmes à l'endroit du recteur démissionnaire, Roch Denis. Un «pauvre monsieur» complètement «à côté de la plaque». Un homme associé à «un héros» mais qui dirigeait finalement «un château de cartes». Un recteur dont le «gène masculin» a été titillé par l'appel de la «pépine». Quelle mouche a donc piqué la ministre?

Emportée par cet élan qui étonne et détonne, Mme Jérôme-Forget tente-t-elle, par cette agressivité hors du commun, de diriger l'attention sur le seul des coupables identifié à ce jour, épargnant du coup tous les autres? Les faits l'indiquent maintenant: ou le ministre de l'Éducation d'alors, Jean-Marc Fournier, ou les sbires du ministère des Finances très au fait des communiqués de DBRS et de Moody's — et fort probablement toutes ces personnes! — étaient au courant. Ils auraient dû intervenir pour éviter le pire.

À l'époque, le gouvernement Charest et les universités faisaient front commun pour convaincre Ottawa de délier les cordons de sa bourse. Un scandale universitaire à saveur financière et immobilière aurait entaché cette démarche politique, ce qui explique peut-être cette passivité. En explosant aujourd'hui plutôt qu'alors, cette bombe cause toutefois de bien plus grands dommages.

machouinard@ledevoir.com

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



## L E T T R E S

## Les jeux partisans des comités

Mercredi, les trois partis d'opposition ont choisi de se livrer à des jeux politiques partisans en mettant fin aux activités du Comité permanent des langues officielles. Les députés du NPD, du Parti libéral et du Bloc québécois ne cessent de déclarer à quel point ils s'engagent à lutter en faveur du bilinguisme et de la diversité linguistique au Canada, mais ensemble, ils ont décidé de mettre fin aux travaux du Comité des langues officielles. C'est ce qu'ils ont choisi de faire. Je trouve essentiel de mettre les choses au clair afin de chasser tout commentaire incorrect ou trompeur sur ce sujet de la part de certains députés des partis d'opposition.

Les membres du comité avaient prévu de discuter de programmes de contestation judiciaire et du tout nouveau rapport du commissaire aux langues officielles. Toutefois, puisque l'opposition a décidé d'appuyer une motion de non-confiance afin de forcer la démission du président, le comité ne peut plus poursuivre ses travaux.

C'est grâce au leadership de Guy Lauzon, un député du gouvernement qui travaille avec acharnement, que le comité a voyagé à travers le pays afin de rencontrer des communautés minoritaires pour la première fois en 25 ans. La semaine dernière, le comité a déposé à la Chambre des communes un rapport approfondi décrivant ses trouvailles.

De plus, dans le budget 2007, notre gouvernement s'est engagé à accroître le financement pour les communautés minoritaires de langues officielles d'une somme de 30 millions de dollars pour les deux prochaines années.

Guy Lauzon a toujours été un président juste et professionnel, et avant la motion de non-confiance, les députés de l'opposition n'avaient jamais exprimé leur insatisfaction à propos de son travail.

Les statuts permanents de la Chambre des communes stipulent que le président du Comité des langues officielles doit être un député du gouvernement. Les membres conservateurs de ce comité respectent M. Lauzon et, ainsi, l'appuient en tant que président. Ceci explique donc pourquoi ils ont tous refusé les demandes incessantes de l'opposition afin qu'un membre du gouvernement pose sa candidature à titre de président.

En tant que whip, je n'obligerai aucun membre de ce comité à se présenter comme président. Nous avions précédemment informé les partis de l'opposition que si la motion de non-confiance forçant la démission de notre président était adoptée, nous n'obligerions aucun de nos députés à poser sa candidature afin de devenir président du Comité des langues officielles.

Malgré notre souhait de voir le comité reprendre ses travaux, l'opposition a choisi les jeux politiques partisans plutôt que d'agir en faveur des communautés de langues minoritaires au Canada, mettant ainsi les intérêts des Canadiens de langues minoritaires de côté, le tout afin d'offrir de la matière aux médias.

Jay Hill  
Whip en chef du gouvernement conservateur  
Ottawa, le 17 mai 2007

## Penser au parti...

Avec l'arrivée de Pauline Marois à la tête du PQ, le Parti libéral du Québec devrait sérieusement penser à changer de chef. Le PLQ a eu la chance de gagner les dernières élections. Si le PQ n'avait pas été aussi faible, jamais Jean Charest n'aurait été réélu. Il ne faut pas se leurrer: les Québécois n'aiment pas Jean Charest. En tant que libéral, je suis tout à fait conscient que mon parti doit trouver une nouvelle figure, plus attrayante aux yeux de l'électorat. M. Charest, faites comme André Boisclair, pensez à votre parti et quittez votre poste.

Karl Lemire  
Pointe-Claire, le 14 mai 2007

## Des baisses d'impôt méritées?

Le premier ministre Jean Charest annonçait la semaine dernière que son gouvernement inclurait dans le prochain budget des baisses d'impôt (probablement les 700 millions promis en fin de campagne électorale). Comment justifie-t-il une telle décision?

Voici un extrait des discours d'ouverture de la session parlementaire: «Vous travaillez, vous travaillez déjà très fort pour chaque dollar gagné... Vous avez droit, vous les contribuables québécois, à un répit. Je demande à l'opposition de faire comme nous, de prendre le parti de la classe moyenne et de permettre des baisses d'impôt enfin pour la classe moyenne du Québec.»

Une telle justification me laisse très perplexe. Si, un jour, le gouvernement devait augmenter ses impôts ou ses taxes, justifierait-il cette décision en disant que les Québécois ne travaillent pas assez fort? Non. A-t-il décidé d'accroître les frais de scolarité pour les études universitaires parce que les étudiants ne travaillent pas assez fort? Non.

Il est important que le gouvernement prenne de telles décisions avec soin et qu'il explique clairement à la population les raisons qui le motivent. Il faut également éviter une situation où ces baisses d'impôt seraient renversées dans un an ou deux.

Je dirais plutôt que les Québécois ont droit à ce que cette décision de diminuer les impôts fasse partie d'un budget mûrement réfléchi et intégré dans un plan budgétaire de plusieurs années (au moins cinq ans), à ce que ce budget et ce plan budgétaire contiennent une provision adéquate pour imprévus et à ce que la présentation du budget, du plan budgétaire et des comptes publics soit faite selon les principes comptables généralement reconnus et en tenant compte des observations faites par le vérificateur général du Québec pendant la dernière session parlementaire.

Jean-Pierre Aubry  
Association des économistes québécois  
Le 14 mai 2007

## Des GES paralysants...

À voir le comportement de nos gouvernements, des partis d'opposition et même des groupes écologistes, c'est à croire que les GES ont des effets non seulement sur le climat mais aussi sur l'imagination, la vision et la volonté. Beaucoup de paroles sont dites à propos de Kyoto, certains partis politiques en revendiquent presque la paternité, d'autres appellent leur chien Kyoto, mais rien ne change, même pas certaines questions essentielles en ce qui a trait à nos choix de société.

À titre d'exemple, nous privilégions le transport des marchandises par camions lourds alors que ce type de transport est beaucoup plus coûteux en énergie que le transport ferroviaire ou maritime. Et ce, sans compter les dépenses fara-mineuses liées à l'entretien de notre réseau routier et à la construction de nouvelles autoroutes afin de réduire l'engorgement de nos grands axes routiers. Statistique intéressante: au Canada, entre 1990 et 2004, les GES produits par les camions lourds ont augmenté de 83 %, dépassant ainsi la quantité de GES libérés par les millions d'automobiles. Autre fait à noter, les camions légers et les populaires VUS ont doublé leurs émissions de GES depuis 1990. Qu'est-ce qu'on attend pour agir contre ces fléaux?

Le discours gouvernemental et celui des écologistes visent presque toujours les méchants automobilistes. Le gouvernement Harper a bien adopté quelques mesures timides pour rendre moins attrayant l'achat de véhicules très énergivores, mais rien n'est fait pour revoir le transport par camions lourds, même pas l'amorce d'une réflexion. À Québec, c'est le néant, si ce n'est que nous taxons les automobilistes pour subventionner les transports en commun et que nous récupérons les voies ferrées abandonnées pour en faire des pistes cyclables. Quelle vision!

Jean-Maurice Hamel  
L'Ancienne-Lorette, le 17 mai 2007

## Une industrie infantilisée

En décembre dernier, en dévoilant le résultat de ses analyses, le forestier en chef a «grondé» les compagnies forestières en les avisant qu'elles devraient couper dans les secteurs de leur unité d'aménagement qu'elles avaient tendance à négliger. Quant à lui, le nouveau ministre s'impatiente devant ce qu'il juge être une lenteur dans la restructuration de l'industrie forestière (lire: consolidation et pertes d'emplois). Ce sont deux exemples récents qui viennent de «haut». On pourrait les multiplier à différents niveaux de l'aménagement forestier où l'industrie se fait dire «fais ceci, ne fais pas ça».

Pourquoi le Canada n'a-t-il pas de géants dans l'industrie forestière? On peut se poser la question compte tenu de l'immensité de cette ressource au pays. Mais faut-il s'en surprendre quand le gouvernement veut presque décider quelles usines fermeront et lesquelles seront «consolidées»? Il faudrait arrêter de prendre l'industrie par la main. Le monde change, et il change très vite. Les besoins se trouvent eux aussi à changer. La consolidation est-elle la seule solution dans un monde qui demande de plus en plus de souplesse à des conditions changeantes? Je n'ai pas la réponse, mais je serais plus rassuré si le gouvernement n'avait pas l'impression, lui, de l'avoir.

Après 30 ans passés à prendre notre industrie par la main, à l'infantiliser et à se retrouver avec 12 000 emplois perdus (au dernier décompte), peut-être faudrait-il changer de stratégie? Notre industrie n'est pas compétitive? Depuis quand un enfant est-il compétitif contre un adulte?

Éric Alvarez  
Québec, le 11 mai 2007

## Les graffitis

Ayant enseigné la sociologie des médias pendant une vingtaine d'années, il est arrivé assez souvent que des étudiants demandent de faire leur travail de session sur le phénomène des graffitis. Une des premières observations que j'ai faites dans la foulée de cet intérêt pour les graffitis, c'est que, dans un monde envahi par des milliers de panneaux publicitaires, les graffitis, parfois, représentent un véritable effort pour dire et signifier «autre chose».

Deuxième observation que je fais, en toute modestie: il me semble que, depuis 25 ans, l'univers des graffitis s'est considérablement modifié. Maintenant, les graffitis, dans une trop large mesure, consacrent la montée du narcissisme et de l'égoïsme. En effet, de nombreux graffitis sont des tags ou des signatures de personnes nombrilistes dont le but premier est de laisser leur marque, souvent vide et stérile.

Troisième observation: les graffitis comportent moins qu'autrefois des textes de toutes sortes. Il y a à peu près 20 ans, on pouvait lire de nombreux poèmes dont certains étaient parfois bouleversants et hautement significatifs et significatifs. On voyait aussi des phrases un peu lapidaires. Par exemple, au début des années 80, on pouvait lire, à plusieurs endroits, cette phrase émouvante: «Y a-t-il une vie avant la mort?» On retrouvait aussi ce slogan anarchisant: «If voting could change anything, it would be illegal!» Il y a de cela une dizaine d'années, dans le tunnel de la rue Georges-Vanier à Montréal, il y avait une pléthore de poèmes dont certains étaient touchants et marqués au sceau du talent. J'avais décidé d'aller prendre des photos, mais le tout a été effacé, allez savoir pourquoi. Mieux vaut un poème bien ficelé et signifiant qu'un mur gris et sale ou une affiche publicitaire.

Quatrième observation: certains graffitis sont l'œuvre d'artistes vraiment talentueux et certaines de ces œuvres mériteraient d'échapper à l'anéantissement.

Jean-Serge Baribeau  
Montréal, le 11 mai 2007

## IDÉES

# Le Canada, une superpuissance dans les domaines de la santé et des sciences

ALAN BERNSTEIN

Président des Instituts de recherche en santé du Canada

**L'**émergence de l'Inde et de la Chine comme puissances économiques, les nouvelles technologies de communications mondiales, le réchauffement planétaire, l'émergence de nouveaux pathogènes infectieux comme celui qui a causé le SRAS, les toutes dernières percées en ce qui concerne le fonctionnement du corps humain: voilà des éléments offrant des défis et des possibilités immenses pour un pays comme le Canada. Aucun pays n'est l'abri de ces changements tectoniques mondiaux. Nous sommes engagés dans une course sans ligne d'arrivée.

Le XX<sup>e</sup> siècle a été marqué par des améliorations incroyables en ce qui a trait à la santé, et ce, presque partout, sauf en Afrique subsaharienne. La longévité en Occident s'est accrue de presque deux ans par décennie au cours des 16 dernières décennies. De nouveaux médicaments et de nouvelles méthodes diagnostiques, qui ont vu le jour grâce à des percées en biologie, sont de plus en plus fondés sur la compréhension des mécanismes moléculaires de la biologie humaine et de la maladie. Il est maintenant possible de prévenir ou de ralentir l'apparition de certaines maladies avant même que les symptômes cliniques ne soient apparents.

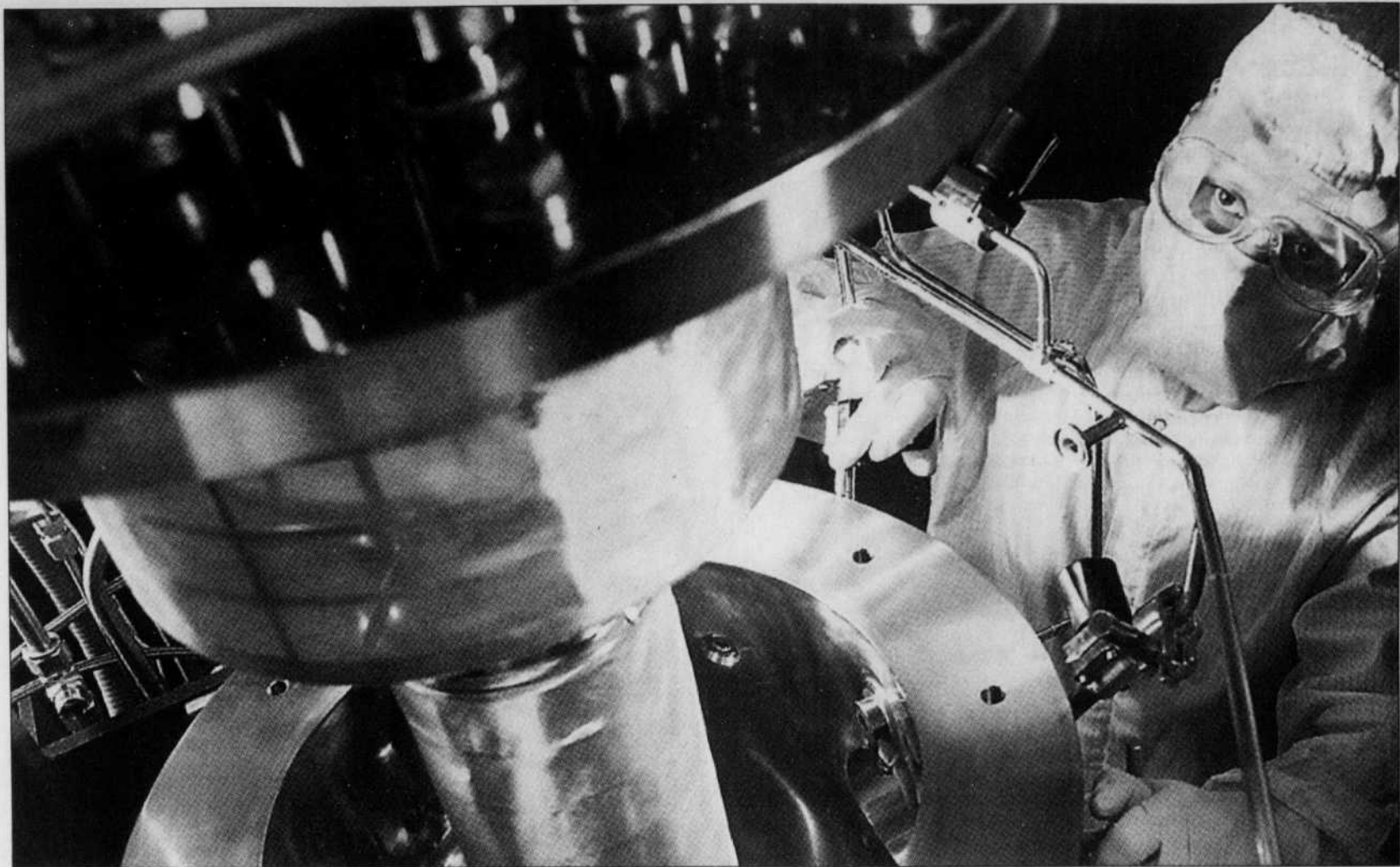
Les technologies de l'information et des communications joueront aussi un rôle clé. Au fur et à mesure que notre population vieillit et que nous passons de plus en plus des maladies aiguës aux affections chroniques du vieillissement (démence, diabète, arthrite, fragilité), ces technologies serviront à relier notre maison, notre corps, nos cliniques et nos hôpitaux. La médecine régénérative, notamment les nanotechnologies, la bio-ingénierie et peut-être les cellules souches, transformera notre façon de réparer ou de remplacer des parties défectueuses ou usées de l'organisme.

Mais surtout, la santé et notre système de santé seront transformés grâce à la synergie qui résultera de la combinaison de la nouvelle science et des nouvelles technologies et grâce à une plus grande prise de conscience de notre responsabilité personnelle envers notre corps.

Les soins de santé sont devenus une activité fondée sur les connaissances; cette transformation profonde a d'énormes répercussions économiques. Dans notre pays, les soins de santé correspondent à une industrie de 140 milliards de dollars. Aux États-Unis, il est question de deux billions de dollars.

À l'heure actuelle, la Chine dépense environ 60 \$ par personne par année pour les soins de santé. Le Canada, quant à lui, en consacre environ 4600 \$. Ainsi, lorsque les dépenses en soins de santé de la Chine seront passées de 60 à 600 millions de dollars au cours de la prochaine décennie, la valeur de l'industrie des soins de santé en Chine s'élèvera à 800 milliards de dollars.

Et malgré toutes nos préoccupations en ce qui concerne notre système de soins de santé, il est permis de penser qu'il est bien géré et qu'il est un des meilleurs au monde. Ce savoir-faire, ces connaissances sont aussi exportables et rentables que le bois ou le pétrole. Les soins de santé constituent l'industrie du savoir la plus importante au Canada, une industrie qui connaîtra une croissance fulgurante et de grandes possibilités d'exportation au cours des 25 prochaines années. Les soins de santé illustrent bien l'importance du savoir et des industries du savoir pour l'avenir du Canada. De plus, ils constituent un modèle pour la façon dont nous devons concevoir les sciences et les technologies.



ARCHIVES LE DEVOIR

## Revoir la productivité

Pour commencer, nous devons repenser notre conception de la productivité et de la concurrence. Aujourd'hui, la productivité ne consiste pas à réduire le coût unitaire de la fabrication des téléviseurs à tubes-images. Elle consiste plutôt à inventer des téléviseurs à écran plat. Aujourd'hui, la productivité ne consiste pas à réduire le coût unitaire de la production d'insuline bovine. Il s'agit plutôt d'inventer la technologie utilisant l'ADN recombinant pour produire de l'insuline humaine dans les bactéries.

Aujourd'hui, la productivité ne consiste pas à accroître l'efficacité de notre système de santé en formant moins de médecins et d'infirmières. Elle porte plutôt sur l'invention et l'application, à la grandeur du système, de nouveaux concepts et de nouvelles technologies qui accéléreront et amélioreront la prestation des services de santé.

Le processus de découverte transforme lui-même la nature de la concurrence. Dans une économie basée sur les ressources, la rareté fait monter les prix. Mais dans une économie du savoir, c'est tout le contraire. Plus un logiciel est utilisé, plus sa valeur augmente. Le premier télécopieur et le premier téléphone étaient inutiles.

Et la découverte des connaissances semble être illimitée. Le savoir n'est pas comme le pétrole ou comme une pièce d'équipement. Le savoir ne s'use pas et ne se consomme pas. Bien au contraire, la connaissance et les nouvelles idées sont différentes: plus vous les utilisez, plus elles prennent de la valeur.

## Collaborer pour grandir

Le caractère fondamental des sciences et des technologies pour l'avenir du Canada fait naître d'autres

enjeux, notamment la nécessité d'établir des partenariats et de travailler en collaboration. Dans une économie du savoir, les connaissances sont le produit le plus précieux. Souvent, les idées et la propriété intellectuelle produites par une entreprise ou une université prennent de la valeur seulement lorsqu'elles sont combinées aux idées d'une autre entreprise ou d'une autre université.

Les entreprises, les universités et les pays doivent donc établir des collaborations stratégiques et dynamiques afin de créer les synergies et les complémentarités qui peuvent émerger uniquement de la fusion des idées, de la création de partenariats et de l'établissement de relations.

Le Canada est en bonne position pour assurer le leadership dans ce secteur. La diplomatie scientifique, particulièrement en sciences de la santé, deviendra un moyen puissant pour le Canada de se manifester dans le monde. Nous accordons de l'importance à la bonne santé et au système de santé public. Je suis d'avis que ces valeurs, conjuguées au dynamisme exceptionnel de la recherche dans ce pays et à la nature universelle de la science, qui transcende la langue et la culture, feront de la diplomatie scientifique en santé un outil diplomatique aussi utile au cours de ce siècle que la diplomatie de Pearson l'a été pour le Canada au siècle dernier.

Pour que nos villes puissent devenir des centres du savoir, ce n'est pas tant la proximité du marché qui compte mais la proximité des meilleures universités et des meilleurs chercheurs au monde.

## Instruire et favoriser la recherche

Le dernier point est évident. Pour avoir une économie du savoir fructueuse, il faut une main-d'œuvre

très instruite et une société qui comprend l'importance de la recherche, qui soit fascinée par la science et qui participe aux enjeux soulevés par celle-ci. La science est tout simplement le meilleur moyen que l'humanité a trouvé pour résoudre les problèmes les plus graves. En fait, certaines des plus grandes possibilités de progrès économique découleront de la participation à la résolution des plus grands problèmes du monde: santé, énergie, environnement, développement urbain durable. Voici comment, selon moi, nous allons générer de nouveaux emplois et de la richesse pour notre pays et contribuer au mieux-être de nos concitoyens.

La science et l'innovation peuvent se résumer ainsi: découvrir et appliquer de nouvelles idées scientifiques et un nouveau savoir pour transformer le monde.

Mais transformer la science en nouveaux produits et en nouvelles politiques est encore plus difficile: il s'agit d'un processus complexe qui nécessite des interactions itératives entre les producteurs et les utilisateurs du nouveau savoir.

Le Canada est dans une course sans ligne d'arrivée. Il s'agit d'une course pour bâtir un pays qui offre des carrières gratifiantes à nos enfants, qui ait un système de soins de santé viable ainsi qu'un système d'éducation solide et qui constitue un paradigme pour la planète. Nous participons à une course en vue d'engendrer de nouvelles idées et de les transformer en avantages économiques.

Je crois sincèrement que le Canada peut gagner cette course. Mais sur Terre, comment peut-on gagner une course sans ligne d'arrivée? Il faut d'abord participer à la course. Il faut ensuite y participer pour gagner.

## Stephen Harper veut marginaliser la nation québécoise

PIERRE PAQUETTE

Député de Joliette, leader parlementaire du Bloc québécois et porte-parole en matière de réforme démocratique

**E**n proposant un projet de loi (C-56) qui va marginaliser la nation québécoise dans l'ensemble canadien, Stephen Harper voudrait continuer de réduire notre poids politique aux Communes. Ainsi, de 36 % des sièges qu'il était en 1867, le poids du Québec ne serait plus que de 22,7 % des sièges en 2014. Stephen Harper a promis un fédéralisme d'ouverture; il nous offre plutôt un fédéralisme de pacotille.

Les parlementaires canadiens ont reconnu la nation québécoise à la Chambre des communes parce qu'ils étaient bien obligés de le faire, coïncés par le Bloc québécois. Mais on se dépêche ensuite, libéraux, néo-démocrates et conservateurs tous ensemble, de marginaliser le poids politique du Québec. Ces partis pancanadiens et fédéralistes rêvent du jour, pas si lointain si rien n'est fait, où ils pourront obtenir une majorité à la Chambre des communes en ignorant complètement le Québec. C'est de cela qu'il s'agit.

L'Assemblée nationale du Québec exige donc à l'unanimité le retrait du projet de loi C-56. C'est dire que l'ensemble des élus de la nation québécoise à l'Assemblée nationale, plus les 49 députés du Bloc québécois — soit les deux tiers des élus québécois à la Chambre des communes —, exigent le retrait de ce projet de loi. En tout, 87 % des élus de la nation québécoise exigent ce retrait.

Il y a là un test fondamental pour Stephen Harper et, plus largement, pour les députés de la Chambre

des communes (donc pour les Canadiens), qui ont reconnu l'existence de la nation québécoise. Cette reconnaissance était-elle une reconnaissance véritable ou une simple reconnaissance de pacotille? Le fédéralisme d'ouverture de Stephen Harper est-il sincère et vrai ou n'est-il qu'un fédéralisme de pacotille? Nous aurons bientôt notre réponse.

En attendant, il faut noter que l'argument de la juste représentation avancé par les libéraux, les néo-démocrates et les conservateurs ne tient pas la route. En effet, si ce projet de loi était adopté, le poids politique d'un électeur de l'Île-du-Prince-Édouard serait trois fois plus élevé que celui d'un électeur québécois. Pour la juste représentation des citoyens, on repassera!

Quant aux ministres conservateurs du Québec et aux autres élus, qu'ils soient conservateurs ou libéraux, leur silence complice est une honte. Voilà une démonstration supplémentaire des compromissions obligées, de l'aveu d'impuissance indécent de la part de nos élus québécois au sein des partis fédéralistes. Cela est bien loin des intérêts du Québec. Ce n'est pas pour rien que les Québécois ont donné cinq majorités de sièges consécutives au Bloc québécois.

Si la reconnaissance de la nation québécoise signifie quelque chose, le gouvernement va retirer son projet de loi et garantir au Québec une proportion minimale de 25 % des sièges à la Chambre des communes.

Pour ma part, tout en continuant à défendre les intérêts fondamentaux du Québec à Ottawa, je dois souligner que pour une nation comme la nôtre, 25 % du poids politique, c'est encore très peu. Trop peu. Ce qu'il nous faut, c'est 100 % du poids politique. Ça s'appelle la liberté politique. En un mot: la souveraineté.

## STM: faire la grève, pourquoi?

CLAUDE TRUDEL

Président du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal

**A** quelques jours d'une grève appréhendée des 2200 employés d'entretien, je crois pertinent de rappeler la position de la Société de transport de Montréal (STM) dans le dossier des négociations avec le Syndicat du transport de Montréal, affilié à la CSN.

Il est difficile de comprendre les raisons qui motivent ce syndicat à déclencher la grève le mardi 22 mai à 0h1, la convention collective n'étant expirée que depuis le 6 janvier 2007. Réagissant rapidement à cette menace de grève annoncée le 6 mai, nous avons demandé et obtenu l'intervention d'un conciliateur afin de faire avancer les discussions. Nous espérons en venir à une entente négociée le plus rapidement possible.

Depuis le début des négociations, nous avons tenu une trentaine de rencontres avec les représentants du syndicat, qui n'ont retiré pratiquement aucune de leurs demandes d'ordre financier, lesquelles totalisent plusieurs dizaines de millions de dollars.

Nous affirmons que les demandes salariales des représentants syndicaux sont tout simplement irréalistes et injustifiables dans le contexte financier de la STM. Notre position sur l'enjeu salarial est claire: le budget 2007 ne prévoit aucune augmentation au chapitre de la rémunération. Par contre, nous sommes prêts à offrir des augmentations de 2 % pour chacune des quatre années subséquentes de la convention de cinq ans que nous proposons.

Par ailleurs, le syndicat réclame la protection de son pouvoir d'achat (IPC), plus une augmentation de 2 %, ce qui représente une hausse totale de 3,6 % par année. Il exige également une prime de rattrapage salarial applicable à tous les employés.

Le syndicat connaît pourtant bien la situation financière de la STM, dont le budget 2007 affiche un



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

manque à gagner de 22 millions de dollars. La STM doit travailler à l'intérieur des limites que lui imposent son cadre financier et sa capacité de payer.

Je tiens à préciser que les employés d'entretien bénéficient déjà d'excellentes conditions de travail et que la STM s'engage à les protéger et à les maintenir. Aucun de leurs représentants syndicaux ne peut affirmer publiquement que le régime de retraite est peu généreux, tout comme aucun ne peut dire qu'il est mal géré puisqu'il figure parmi les meilleurs au Québec. Alors, comment le syndicat peut-il justifier sa demande de «prendre le contrôle» de la caisse de retraite?

En mettant sa menace de grève à exécution, le syndicat devra répondre des répercussions négatives pour les clients et la population. Pensons-y bien: nous ne ferons pas l'entreprise, nous ne coupons pas de postes, nous ne réduisons pas les payes, nous demandons seulement un gel de salaire en 2007. Est-ce une raison valable pour faire la grève et perturber la vie de centaines de milliers d'usagers dont la majorité n'ont pas droit à de telles conditions de travail? La réponse est non.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

**LA RÉDACTION** Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Franceur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Émilie Fois-Boivin, Vincent Cauchy (communis internet), Laurence Clavel (pupitre), Jean-Guillaume Dumont, Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Roux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (rédacteur), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma/Isabelle Paré (culture)); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisc (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Émilie Parent Bouchard (commis à la rédaction); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Bérone, Patrick Cossette (Québec), Monique Bherer (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Dave Cameron, Marlène Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION: Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zennatis, Olivier Zaida; INFORMATIQUE: Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRAJET: Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Bernadette, Nathalie Leclerc, L'ADMINISTRATION: Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Belliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

## ACTUALITÉS

## PUBLICITÉ

## Déception à TVA et à Radio-Canada

SUITE DE LA PAGE 1

au satellite ne recevront plus de signaux.

Cette décision fort attendue du CRTC faisait suite à la grande audience qui s'était tenue en novembre sur l'avenir de la télévision généraliste.

Mais c'est une décision qui a laissé les télédiffuseurs généralistes, comme Radio-Canada et TVA, fort déçus. Car ceux-ci avaient demandé d'avoir accès aux revenus des abonnés du câble et du satellite. Ces revenus sont actuellement versés aux chaînes spécialisées, mais pas aux chaînes généralistes.

Dans sa décision, le CRTC affirme qu'il n'a pas été convaincu de l'urgence de la situation. L'organisme fédéral admet que les revenus et les bénéfices des télédiffuseurs généralistes ont diminué en 2006, mais ils connaissent une croissance annuelle de 3,8 % depuis 2002. Le CRTC « n'est pas convaincu que le rendement financier de l'année 2006 constitue un déclin permanent de la rentabilité ».

La part d'écoute des chaînes spécialisées a fortement augmenté depuis dix ans, et celle des chaînes généralistes a diminué, mais le CRTC fait valoir que la plus grande partie de ce déclin s'est produit il y a plusieurs années, et que l'écoute des chaînes généralistes se maintient actuellement autour de 40 %. On invoque donc l'absence de données « fiables et convaincantes » pour rejeter la demande des télédiffuseurs, et on fait valoir que l'impact d'un nouveau tarif sur le consommateur « n'a pas été suffisamment approfondi ».

« Nous sommes très déçus, parce qu'une nouvelle redevance devait redonner du souffle à l'industrie, fait valoir Sylvain Lafrance, vice-président aux services français de Radio-Canada. Cela laisse le problème entier. Il faut trouver d'autres avenues. Mais le CRTC ne ferme pas toutes les portes, puisqu'il dit que nous pourrions en rediscuter lors du renouvellement des licences. »

Même son de cloche chez Québecor (TVA). « Nous sommes déçus, affirme Luc Lavoie, vice-président chez Québecor, mais ce n'est pas sans espoir parce que la discussion continue. Ce qui est certain, c'est que nous sommes obligés de solidifier l'approche actuelle: nous ne pouvons plus faire des émissions à 800 000 \$ l'heure, nous ne sommes pas certains de pouvoir offrir le même niveau de couverture en information, nous ne sommes pas certains de faire de grandes émissions de variétés, et nous sommes pas mal certains de diffuser des émissions en traduction. »

Luc Lavoie s'en prenait vertement hier aux chaînes spécialisées, qui investissent très peu dans la programmation d'ici, dit-il, tout en ayant accès à un financement dont on prive les chaînes généralistes.

TQS faisait également savoir que « le problème de l'iniquité demeure entier entre les chaînes généralistes et les chaînes spécialisées ».

Par ailleurs, le CRTC s'engage dans une dérégulation de l'espace publicitaire. Dès septembre, les chaînes auront le droit de diffuser 14 minutes de publicité à l'heure (plutôt que 12). Cette limite sera portée à 15 minutes en septembre 2008, et elle n'existera plus en septembre 2009.

Mais cette mesure n'est pas une panacée. « Cela ne représente pas un mine d'or, explique Luc Lavoie. Cela nous permettra de mieux gérer notre inventaire publicitaire, et on pourrait décider de mettre huit minutes dans une émission et 14 et demi dans une autre. Mais on ne peut pas en mettre trop, au risque de perdre le téléspectateur. »

Du côté de Radio-Canada, on indique que « de toute façon nous n'augmenterons pas le nombre de minutes à l'heure », déclare Sylvain Lafrance. Cela n'est pas dans l'esprit d'un service public, et cela pourrait heurter la tolérance du téléspectateur. De plus, le marché publicitaire québécois n'est pas si élastique que ça. »

Enfin, le CRTC s'aligne sur l'expérience américaine en ce qui concerne le numérique, puisqu'aux États-Unis la FCC (l'équivalent du CRTC) a décrété la fin de la transmission analogique pour février 2009.

En fixant une date pour le Canada (celle d'août 2011), le CRTC affirme vouloir aider les télédiffuseurs à planifier leurs besoins en capitaux, et à prévoir les installations adéquates.

Le CRTC craignait que le public ne soit forcé de se tourner vers la production étrangère pour bénéficier de la nouvelle technologie en haute définition.

En 2011, donc, un consommateur qui possède un ancien téléviseur sans être abonné au câble ou au satellite ne pourra plus capter les signaux de télévision. Selon le CRTC, environ 10 % des Canadiens seraient actuellement dans cette situation, et 14,3 % des Québécois. Il se vendra probablement un décodeur spécial pour pouvoir capter les signaux.

Le CRTC prévoit que les citoyens de régions éloignées pourraient bénéficier d'un délai, si les télédiffuseurs demandent des exceptions en ce sens.

Le Devoir

## Rectificatif

Dans le texte portant sur l'annonce officielle de la candidature de Pauline Marois à la direction du Parti québécois publié lundi, il aurait fallu lire que Mme Marois avait reçu l'appui de la députée Lorraine Richard plutôt que celui de la présidente du parti, Monique Richard.

## Précision

Une erreur s'est glissée dans l'article de Michel Hellman intitulé « Mobilier urbain - L'art à l'heure de pointe », publié dans l'édition du week-end des 5 et 6 mai. Dans sa description de la sculpture de Jacek Januszkiwicz, l'auteur donne l'impression que l'œuvre est située à l'intérieur de la station, ce qui n'est pas le cas. De plus, le texte suggère que l'artiste voit son œuvre comme un pont alors qu'il la considère plutôt comme un mât de navire, voire comme une aile de libellule.



Mahmoud Abbas

AGENCE FRANCE-PRESSE

## RIPOSTE

SUITE DE LA PAGE 1

selon les services de sécurité palestiniens.

« Quelques blindés sont entrés dans le nord de la bande de Gaza à des fins défensives et sans s'éloigner de la barrière » séparant Israël du territoire palestinien, a indiqué un porte-parole de l'armée israélienne.

Dans le sud de la bande de Gaza, deux adolescents à bord d'une voiture ont été tués et leur sœur grièvement blessée en début de soirée dans un raid aérien israélien à Soufa, non loin d'un point de passage entre Israël et la bande de Gaza. Un premier bilan avait fait état de trois morts.

La première frappe avait auparavant détruit un bâtiment du Hamas à Gaza, faisant un mort et 45 blessés, selon des témoins et des responsables médicaux. Le Mouvement de la résistance islamique a précisé que cet édifice abritait l'administration de son unité d'élite de gardes du corps. Les bâtiments voisins ont également été détruits dans l'explosion.

L'aviation israélienne a ensuite attaqué une voiture transportant deux commandants du Hamas, tuant l'un et blessant l'autre, selon le Mouvement de la résistance islamique.

Quelques minutes après, un missile israélien a touché une caravane où logeaient les gardes du corps d'un haut responsable du Hamas, tuant l'un d'entre eux et en blessant huit autres.

Dans le sud de la bande de Gaza, un autre missile a touché une camionnette appartenant à la municipalité de Rafah, tuant les trois personnes à son bord, ont rapporté des responsables de la sécurité palestinienne. Ce type de véhicules est parfois utilisé pour transporter des roquettes. Des activistes du Hamas ont reconnu en avoir tiré trois depuis cette zone juste avant la frappe. Cependant, ce sont trois civils qui ont été tués, un père et ses deux fils adolescents, ont affirmé des proches des victimes.

## Vengeance

Après ces frappes, le Hamas a crié vengeance. « Toutes les options contre l'ennemi sioniste sont ouvertes, y compris des attaques suicide en temps, en heure et dans le lieu appropriés », a réagi Abou Obeida,

porte-parole de la branche militaire du Hamas, les Brigades Ezzedine al-Qassam.

Le dernier attentat suicide contre Israël revendiqué par le Hamas remonte au 18 janvier 2005. Il avait fait six blessés israéliens dans le bloc de colonies de Gush Katif, dans la bande de Gaza, évacuée en août de la même année.

Deux autres membres du Hamas ont également été tués dans deux autres raids à Gaza contre un véhicule et près du domicile du porte-parole du ministre de l'Intérieur, Khaled Abou Hillal. Au total, une quarantaine de Palestiniens ont été blessés dans la série de raids.

La ville israélienne de Sderot, proche de la bande de Gaza, a reçu plus de 50 roquettes ces trois derniers jours et, mercredi, Israël avait déjà attaqué des objectifs du Hamas en représailles, faisant quatre morts dans ses rangs.

Le premier ministre israélien Ehoud Olmert avait mis en garde mercredi contre une réaction sévère de son pays aux tirs de roquettes incessants depuis la bande de Gaza contre le sud d'Israël, qui ont fait six blessés au cours des derniers jours.

Les États-Unis ont fait porter au Hamas la responsabilité des violences dans la bande de Gaza, saluant la « grande retenue » manifestée par Israël dans sa réponse aux tirs de roquettes sur le sud de son territoire.

Le président Bush a appelé les parties prenantes à « travailler vers une solution à deux États ». Il a noté que la population palestinienne souffre des restrictions imposées par l'armée israélienne, évoquant la « profonde humiliation qui peut résulter de vivre sur une terre où on ne peut pas se déplacer librement ».

Le premier ministre israélien Ehoud Olmert s'est rendu dans la soirée à Sderot, a déclaré sa porte-parole.

« Le premier ministre s'est rendu à Sderot pendant quelques heures. Il y a rencontré des habitants, a visité le service d'urgence de l'hôpital ainsi que le centre pour les victimes de troubles post-traumatiques », a indiqué Miri Eisin.

Ehoud Olmert s'est aussi longuement entretenu avec le ministre de la Défense, Amir Peretz, dans la résidence de ce dernier, qui habite Sderot.

Agence France-Presse et Reuters

## CANNES

SUITE DE LA PAGE 1

membre du jury, était assis au premier rang. Comme si le comédien mythique avait besoin de prendre des cours d'interprétation. « Jamais trop tard », a-t-il ironisé.

La presse italienne, si nombreuse à Cannes, s'était déplacée au grand complet pour cette leçon d'acteur, tâchant aussi de panser ses plaies. Il est très rare qu'aucun film italien ne soit sélectionné en compétition. Pour eux, cette éclipse en 2007 est un véritable crève-cœur.

Castellitto se sent l'enfant de son pays, non seulement de cette Italie bouffonne de la commedia dell'arte mais aussi de celle du néoréalisme, si dramatique. Il n'est pas Nanni Moretti, n'a pas créé lui-même une cinématographie afin de s'insérer dedans, réglant ainsi le problème du manque de rôles intéressants au cinéma.

Sergio Castellitto se dit bien conscient d'appartenir à une génération qui n'a pas connu l'âge d'or du septième art en sa patrie. « Mastroianni et Gassman ont vécu les années de gloire de Cinecittà. Pas moi. »

Naitre après eux a signifié accepter souvent des rôles à la télé, faute de trouver à boire et à manger au cinéma. Jouer beaucoup au théâtre aussi, pour son grand bonheur. Il a fréquemment tourné chez les Français, bilinguisme aidant. Dès 1988, Castellitto apparaissait dans *Le Grand Bleu* de Luc Besson (et tout dernièrement dans son *Arthur et les Minimoys*). Jacques Rivette, Olivier Assayas et Lætitia Masson l'ont mis en scène. « Quand vous ne jouez pas dans votre langue, dit-il, mieux vaut atterrir dans le registre de la comédie pour pouvoir mettre l'accent et les erreurs de prononciation à contribution des gags. Dans la tragédie, on risque le ridicule. »

Drôle de personnage, si associé aux rôles de séducteur mais qui se présente comme un bon père de famille, refusant des rôles afin que ses fils ne le voient pas incarner de parfaits salauds. Sa fille, son épouse et toute sa smala sont venues l'écouter hier.

Il se dit croyant aussi, affirme s'être laissé porter par le destin au long de sa vie. Dans sa jeunesse, des comédiens ont croisé sa route et l'ont convaincu de prendre des cours au Conservatoire. « Et si j'avais rencontré les Brigades rouges? », demande-t-il, rieur.

Ses secrets de comédien se confondent avec ceux des judokas: « Utiliser l'énergie de l'autre et ne pas se faire mal en tombant. » Il aborde toujours un rôle à travers les postures du corps, laissant sa conscience hors du coup. « C'est par ses gestes, ses expressions, qu'un être se révèle, pas par ses idées. »

Ses maîtres furent ses aînés, partenaires des premiers jours: Mastroianni, Piccoli, qui lui ont enseigné les arcanes d'un métier « qui réclame à la fois orgueil et humilité ». À ses yeux, la véritable mégalomanie est l'apanage du cinéaste, pas des interprètes. « L'acteur est comme un cheval, mais un cheval assez intelligent pour pouvoir trahir le metteur en scène sans qu'il s'en aperçoive... »

Le métier d'acteur, il le voit partout, chez les politiciens par exemple. « Durant la campagne de Nicolas Sarkozy, en France, je suis allé sur son site Internet, et il remerciait comme un acteur, avec le mouvement, le sens du spectacle. Comme nous. Très bon comédien, cet homme. Par contre, je dois dire que Mme Royal n'était pas assez actrice pour le rôle... »

À propos, viendra, viendra pas, le nouveau président français, avec sa nouvelle ministre de la Culture? Chacun suppute. Nicolas Sarkozy fera-t-il un saut à Cannes en fin de festival et, si oui, demandera-t-il à un de ses riches amis de l'y conduire en yacht privé? Ici, les paris sont ouverts...

De son côté, notre nouvelle ministre de la Culture, Christine St-Pierre, sera bel et bien présente sur la Croisette. On l'attend le samedi 26 mai. Le lendemain, elle assistera à la cérémonie de clôture et à la projection de *L'Âge des ténèbres* de Denys Arcand.

À propos de *L'Âge des ténèbres*, il faut voir l'affiche que Studio Canal a conçue pour la promotion du film sur le territoire français, pas mal plus rigolote que sa consœur québécoise. Un dessin du personnage principal plutôt qu'une photo, une paire de fesses pour rappeler *Le Déclin*. Aussi, un nuage en guise de phylactère. C'est plein de références et d'humour. On la préfère à la nôtre. Voilà!

Le Devoir

## UQAM

## Monique Jérôme-Forget répète que le gouvernement n'a rien su, tout comme le conseil d'administration de l'établissement

SUITE DE LA PAGE 1

de coûts et des délais de construction de l'îlot Voyageur pourrait avoir un impact négatif sur les liquidités de l'UQAM.

À ce jour, l'UQAM a toujours soutenu n'avoir pris conscience des problèmes occasionnés par ses projets immobiliers du Complexe des sciences et de l'îlot Voyageur qu'en août 2006. Du côté du gouvernement, on assure n'avoir été placé devant les faits qu'en novembre 2006.

Le député du Parti québécois François Legault a brandi hier à l'Assemblée nationale les documents des firmes new-yorkaises, se demandant si elles connaissent mieux la situation financière de l'UQAM que le gouvernement. Pour le critique en matière de finances, le gouvernement ne peut pas prétendre qu'il s'agit d'une surprise.

Selon la ministre des Finances et présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, ce dossier est le «iasco de l'UQAM». Elle a martelé que le gouvernement n'en a rien su — tout comme le conseil d'administration de l'établissement, a-t-elle précisé — avant l'automne dernier.

Ministre de l'Éducation au moment de la décade, Jean-Marc Fournier a indiqué hier qu'il ne savait pas que l'université éprouvait quelque difficulté que ce soit au début de 2006. « Non seulement on n'était pas au courant de ça, c'est [même] le contraire: ça allait bien au Complexe des sciences, même que ça avait respecté les échéanciers et les coûts », a avancé Jean-Marc Fournier.

Ce sont les révélations du *Devoir* au sujet de l'impasse de 40 millions au Complexe des sciences en novembre dernier qui l'ont mis au parfum. Et même à ce moment-là, a-t-il souligné, le président du conseil d'administration l'a assuré que tout allait bien à l'îlot Voyageur.

Selon ses dires, Jean-Marc Fournier aurait été berné par le recteur Roch Denis lors de l'inauguration du Complexe des sciences, en janvier 2006. « Dans une séance publique de l'Université du Québec où il y avait plus de 200 personnes, le recteur nous a dit que tout allait bien. Le conseil d'administration l'a dit », a relaté le ministre.

En avril 2006, le ministère des Finances avait pourtant été contraint d'intervenir dans cette affaire puisque l'UQAM avait décidé, sans prévenir Québec, d'émettre des obligations de 269 millions de dollars qui risquaient de perturber les marchés financiers. Les Finances ont tout acheté sur-le-champ, prévenant le ministre d'alors, Michel Audet, et le ministère de l'Éducation. Des questions ont été posées à l'UQAM mais aucune intervention n'a été entreprise.

Ce bloc d'obligations faisait suite à celles de 150 millions de dollars émises en 2004 par l'UQAM pour financer notamment le Complexe des sciences. Au total, l'UQAM est donc allée chercher 419 millions sur le marché obligataire afin de financer ses projets immobiliers. Cet élément du dossier doit être mis en perspective par rapport aux augmentations successives de la marge de crédit de l'UQAM.

En mai 2004, l'UQAM obtient une hausse qui fait passer sa marge de crédit de 90 millions à 175 millions. Un an plus tard, elle revient à la charge et réclame que sa marge de crédit fasse un bond de 100 millions, s'élevant désormais à 275 millions. Encore récemment, l'UQAM a demandé au réseau de l'Université du Québec de l'autoriser à négocier une nouvelle hausse de 75 millions de sa marge de crédit, ce qui l'aurait portée à 350 millions. L'UQAM s'est heurtée à une fin de non-recevoir.

L'endettement considérable de l'UQAM aura des conséquences directes sur le fonctionnement de l'établissement. Comme *Le Devoir* le révélait hier, l'ébauche du plan de redressement que l'UQAM doit déposer au plus tard le 15 juin prévoit en effet une ponction de 15 millions dans les dépenses de fonctionnement au cours des deux prochaines années, soit cinq millions en 2007-08 et dix millions l'année suivante. Sur le campus, on évoque déjà le gel possible de l'embauche de professeurs et l'augmentation du nombre d'étudiants dans les cours. Le déficit de l'université devrait s'élever à 41 millions en 2007-08.

La ministre de l'Éducation, Michèle Courchesne, rencontrait par ailleurs hier soir à Montréal tous les recteurs de la province lors d'une réunion de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ). La situation financière de l'UQAM et, plus largement, les projets de développement immobilier universitaires figuraient au cœur des discussions.

La ministre Courchesne a exposé les « grandes lignes » des mesures que son gouvernement entend prendre pour éviter que la saga uqamiennne ne se reproduise ailleurs. Soulignant qu'il s'agissait d'une rencontre privée, Mme Courchesne s'est abstenue de préciser publiquement comment elle entend baliser les ambitions immobilières des universités. Déjà, la semaine dernière, la ministre Jérôme-Forget indiquait qu'il était « aberrant » que les universités puissent entreprendre des projets de construction sans avoir obtenu au préalable l'autorisation du gouvernement.

« Nous avons eu une bonne discussion », s'est contenté de déclarer le président sortant de la CREPUQ, Michel Pigeon, au terme de la rencontre d'une heure avec la ministre Courchesne. M. Pigeon ayant été défait à la course au rectorat de l'Université Laval, il sera remplacé à la tête de la CREPUQ par la rectrice de l'université McGill, Heather Munroe-Blum, élue lors du conseil d'administration hier.

Avec la collaboration de Robert Dutrisac  
Le Devoir

## LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux de Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts  
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.  
Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## Comment nous joindre ?

## La rédaction

Au téléphone 514-985-3333  
Par télécopieur 514-985-3360  
Par courrier redaction@ledevoir.com

## La publicité

Au téléphone 514-985-3399  
Par télécopieur 514-985-3390  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344  
Par télécopieur 514-985-3340  
Par courrier avisdev@ledevoir.com

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322  
Par télécopieur 514-985-3340

## Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur 514-985-5967  
Par courriel abonnements@ledevoir.com  
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

## L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346  
Par télécopieur 514-985-3390